



REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----0-----



MANUEL D'INTEGRATION DES AGENDAS 2063 ET 2030 DANS LES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES

SEPTEMBRE 2020

AVANT-PROPOS

L'adoption en janvier 2015 de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique puis celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par la communauté internationale lors d'un sommet spécial en septembre 2015 constituent les réponses régionales et mondiales pour éradiquer la pauvreté et assurer un avenir durable. Ces deux agendas visent à mettre en œuvre des mesures audacieuses et porteuses de transformation du monde en vue d'un développement durable, marqué par la résilience et l'inclusion.

Au regard des avantages comparatifs, des mandats et du caractère intégré des deux agendas, les ministres des finances, de la planification et du développement économique des états africains ont mis en place en juillet 2015, un cadre unique de suivi et d'évaluation et une architecture commune de présentation de rapport pour réduire les doubles emplois et promouvoir la mise en œuvre cohérente et intégrée des deux agendas.

Par ailleurs, en avril 2017, un Cadre de développement visant à renforcer la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies pour faire en sorte que les deux agendas, y compris leur adaptation à l'Accord de Paris, soient pris en compte et intégrés dans les cadres de planification nationale des États membres et contribuent effectivement au développement de l'Afrique a été défini.

À l'instar des pays de l'Union Africaine, le cadre national de planification du Bénin doit répondre à une double obligation de prise en compte de ces deux programmes de développement. Les documents programmatiques au niveau sectoriel et au niveau local doivent donc refléter l'appropriation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

Pour ce faire, le présent manuel vient compléter le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles et les outils pertinents existants pour faciliter le processus d'intégration des deux agendas dans lesdits documents. Il précise les dispositions à prendre en compte à chaque étape du processus d'élaboration des documents de politiques, de stratégies et de programmation ainsi que les Plans de Développement Communal. Il est important de noter que tous les documents programmatiques ne sont pas pris en compte mais l'essentiel et les plus usuels.

Le manuel capitalise les bonnes pratiques et les acquis des procédés itératifs et éprouvés d'intégration.

Il sert de fil conducteur et d'appui à la prise en compte effective des deux agendas dans les documents programmatiques en tenant compte des priorités du secteur ou de la commune au regard des cibles prioritaires relevant de chaque secteur et des cibles spatialisées relevant des communes. De ce fait, ce manuel s'adresse en priorité aux cadres des DPP des ministères sectoriels et ceux des mairies en charge de l'élaboration des documents programmatiques.

MAGLOIRE A. AGUESSY

Directeur Général de la Coordination
et du Suivi des ODD

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	ii
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1.1. Contexte, objectif et intérêt du manuel.....	2
1.2. Enjeux et opportunité de l'intégration des deux agendas dans les documents programmatiques	4
1.3. Champ couvert et public cible.....	4
II. APERCU GENERAL DES DEUX AGENDAS.....	6
2.1. Présentation du cadre de l'Union africaine et des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	6
2.2. Corrélation entre les agendas 2063 et 2030	8
III. PROCESSUS D'INTÉGRATION DES AGENDAS 2063 ET 2030 DANS LES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES.....	11
3.1. Principes des Agendas 2063 et 2030 renforçant le processus de planification.....	11
3.2. Au niveau sectoriel.....	12
3.3. Au niveau local	27
IV. MESURE DU DEGRE D'ALIGNEMENT DES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES SUR LES ODD ET AGENDA 2063	39
4.1. La méthode d'analyse rapide intégrée (RIA).....	39
4.2. La grille de priorisation des cibles (GPC)	40
4.3. Mesure de la sensibilité ex-ante des Plan de Travail Annuel des Ministères aux ODD (MesODD)	41
CONCLUSION.....	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	a
ANNEXES	c
Annexe 1 : Procédure d'utilisation des outils de mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les cibles des agendas 2063 et 2030	c
ANNEXE2 : Liste des tableaux.....	s

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	: Banque Islamique de Développement
BM	: Banque Mondiale
BPPS	: Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes
CC	: Conseil Communal
CDA-ODD	: Cadre Décennal d'Action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD
CDCC	: Conseil Départemental de Concertation et de Coordination
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
CP	: Comité de Pilotage
CSPEF	: Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DGCS-ODD	: Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable
DGOCS	: Direction Générale de l'Observatoire du Changement Social
DGPD	: Direction Générale des Politiques de Développement
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ESPECT	: Economie, Social, Politique, Environnement, Culture, Technologie
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FMI	: Fond Monétaire International
GADD-F	: Grille d'analyse de la durabilité de la Francophonie
GIZ	: Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit
GPC	: Grille de Priorisation des Cibles
IFDD	: Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois des Finances
MeSODD	: Mesure de la Sensibilité des PTA aux ODD
MGIP	: Motovun Group of International Publishers
MOS	: Matrice d'Orientations Stratégique
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
NOPIP	: Note d'Orientations Stratégiques des Investissements Publics
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie

ONG	: Organisations Non Gouvernementales
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAD	: Plan Annuel de Développement
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAI	: Plan Annuel d'investissement
PC2D	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDC	: Plan de Développement Communal
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RIA	: Analyse Rapide Intégrée
SMART	: Spécifiques Mesurables Réalisables, Atteignables et Mesurables dans le temps
SPAT	: Service de la Planification et de l'Aménagement des Territoires
SWOT	: Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
USAID	: United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Degré de correspondance entre l'agenda 2063 et l'agenda 2030	9
Tableau 2: Convergences importantes correspondantes entre les objectifs de l'agenda 2063 et l'agenda 2030	10
Tableau 3: Convergence peu importante entre les objectifs de l'agenda 2063 et ceux de l'agenda 2030	11
Tableau 4: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de préparation.....	13
Tableau 5: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de diagnostic	15
Tableau 6: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase formulation du cadre stratégique	16
Tableau 7: Procédé de prise en compte des deux agendas dans les DPPD, programmes et projets.....	18
Tableau 8 : Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de formulation d'un projet/programme sectoriel	20
Tableau 9 : Procédé de prise en compte des deux agendas dans les PTA	22
Tableau 10: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de préparation.....	28
Tableau 11: Procédé de prise en compte des deux agendas la phase de diagnostic	30
Tableau 12 : Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de définition des orientations stratégiques.....	32
Tableau 13: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de programmation.....	34
Tableau 14: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de de validation, approbation et popularisation	36
Tableau 15 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de mise en œuvre.....	36
Tableau 16 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de suivi	38
Tableau 17 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de l'évaluation	38
Tableau 18 : Répartition des ODD par groupe thématique de travail.....	d
Tableau 19: Présentation de la matrice RIA 2	f
Tableau 20 : Présentation de la matrice RIA 1	h
Tableau 21 : Etapes préalables et description du contexte de priorisation.....	i
Tableau 22 : Présentation des menaces et enjeux de chaque ODD en fonction des spécificités sectorielles.....	j
Tableau 23 : Présentation des performances par secteur ou communes en fonction de chaque cible	l
Tableau 24 : Présentation de la table de priorisation des cibles	m
Tableau 25 : Procédé de remplissage du tableau n°1 de l'interprétation des résultats	m
Tableau 26: Exemple illustratif	n

Tableau 27: Règle de décision	o
Tableau 28: Récapitulatif de l'analyse de la sensibilité.....	q
Tableau 29: Récapitulatif de l'appréciation de la sensibilité	r
Tableau 30: Lien entre l'Agenda 2063, Agenda 2030 et les cibles priorisées au Bénin s	
Tableau 31: Grille d'analyse croisée des priorités dans le processus	y

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Alignement de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.....	9
Figure 2: Processus de recherche de financement pour la prise en compte des Agendas 2030 et 2063.....	23
Figure 3: Etapes du mécanisme de mise en œuvre	25
Figure 4: Lien entre les indicateurs de performance et les agendas 2030 et 2063	26
Figure 5: Principales phases d'élaboration du PDC	27
Figure 6: Appréciation de l'adaptabilité de l'indicateur.....	p

INTRODUCTION

Au lendemain de l'adoption des Agendas 2063 et 2030, les Etats africains, appuyés par les partenaires techniques et financiers, se sont engagés dans leur mise en œuvre en vue d'une part, d'améliorer les conditions de vie de leur population et d'autre part, de prendre en compte les nouveaux paradigmes de développement qu'ils soulèvent. Dès lors, le principal défi qui se pose à chacun d'eux est la prise en compte effective de ces deux agendas dans leurs cadres nationaux de planification de développement.

Au Bénin, l'exercice a démarré par la définition des priorités de développement qui ont permis de retenir pour le pays, les quarante-neuf (49) cibles priorisées sur l'ensemble des cent cinq (105) cibles ayant fait objet de priorisation, soit un taux de priorisation de 46,67%.

Ensuite, l'intégration desdites cibles a été faite dans le Plan National de Développement (PND) et son document d'opérationnalisation qu'est le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Une appréciation du degré d'alignement du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) aux cibles prioritaires des ODD a été également faite pour opérer les ajustements nécessaires.

Au niveau sectoriel et programmatique, une revue des principaux projets à mettre en œuvre a été faite sur la base d'une application de la théorie du changement lors des travaux du costing des cibles prioritaires des ODD pour assurer la marche du pays vers le développement durable.

Malgré ces expériences réussies et citées comme bonnes pratiques à l'international notamment lors des examens nationaux volontaires, pour assurer l'intégration de ces engagements internationaux dans le cadre national de planification du développement, aucun document, au niveau national n'existe pour décrire la démarche d'intégration de ces paradigmes de développement en vue de faciliter la gestion du savoir et la capitalisation des expériences. Même si le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intègre des thématiques transversales comme le genre, l'emploi, les changements climatiques et la transformation digitale, il y manque une déclinaison de l'approche d'intégration dans les documents programmatiques.

Le présent manuel vise à combler ce vide et se propose de décliner la démarche d'intégration des agendas 2063 et 2030 dans les documents programmatiques. L'approche méthodologique adoptée pour son élaboration a été inclusive et participative. Elle a consisté d'une part à procéder à une revue documentaire ainsi qu'à la collecte d'informations auprès de certains acteurs et parties prenantes aussi bien au niveau des ministères que des communes, et d'autre part, à organiser deux ateliers dont un méthodologique et l'autre d'affinement de l'avant-projet dudit manuel et un dernier de validation par lesdits acteurs. Le manuel s'articule autour de quatre (4) parties majeures.

La première partie met l'accent, de façon plus détaillée, sur le contexte international et national d'élaboration dudit manuel tout en précisant les objectifs assignés et les centres d'intérêts qu'il présente et le public cible. La deuxième fait un bref aperçu des deux agendas. La troisième passe en revue la démarche proposée pour assurer

l'intégration des deux agendas dans les documents programmatiques et la dernière insiste sur la mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les ODD et l'agenda 2063.

Enfin, il convient de noter que ce manuel n'a pas la prétention de répondre à toutes les préoccupations soulevées dans tous les processus d'intégration de paradigme de développement dans les documents programmatiques. Il s'inspire fortement de faits d'expériences relatives aux exercices du genre dans le pays. Tous les utilisateurs sont invités à faire prévaloir leurs expériences et connaissances de même que les spécificités de leurs secteurs et domaines d'intervention, en vue de l'utilisation de ce manuel pour une meilleure intégration des agendas 2063 et 2030 dans leurs documents programmatiques.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte, objectif et intérêt du manuel

Lancé le 25 mai 2013 lors du Jubilé d'Or de l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Agenda 2063 a été adopté en janvier 2015. Il offre un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable. Il concrétise l'engagement des leaders politiques africains à mettre en œuvre la vision panafricaine d'une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale* ». Il s'attache aux transformations structurelles et à un développement axé sur les personnes, soutenues par le renforcement des capacités de production, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des sciences technologiques et de l'innovation (Commission de l'Union africaine, 2014).

L'Agenda 2030, quant à lui a été adopté par la communauté internationale en septembre 2015, soit huit (08) mois après le précédent. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations, la sauvegarde de la planète, l'accélération de la prospérité puis le renforcement de la paix et des partenariats à travers le monde. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui sont un de ses éléments, sont fondés sur l'objectif clé qu'est l'atteinte d'une croissance et d'un développement inclusifs et la promotion du progrès au niveau des trois dimensions du développement durable, à savoir économique, sociale et environnementale (Nations Unies, 2016).

Ces deux agendas n'ont pas connu les mêmes processus d'appropriation surtout par les Africains, et n'ont pas reçu le même écho. Il faut noter qu'avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, l'Agenda 2030 bien qu'étant postérieur, a pris le pas sur l'agenda 2063 dans son appropriation et son financement, avant qu'un consensus ne soit trouvé pour une convergence dans la mise en œuvre et le suivi des deux agendas au niveau du continent africain. La convergence vers ces deux initiatives tient au fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prend en compte en partie les priorités de l'Afrique post-2015. Ainsi, à la suite de leur adoption, les gouvernements africains, appuyés par les partenaires techniques et financiers ont commencé à concevoir et mettre en œuvre les cadres de leurs plans nationaux de développement alignés sur ces deux initiatives.

Le Bénin a souscrit à l'instar d'autres Etats africains à ces deux agendas qui portent un paradigme central, celui de ne laisser personne de côté et comprennent des aspirations, des objectifs à atteindre, des cibles et des indicateurs. Ils sont intégrés, indissociables et concilient quatre piliers à savoir : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance. Leur mise en œuvre pose d'immenses défis dont notamment leur l'appropriation, leur mise en cohérence avec les priorités nationales, ainsi que leur intégration harmonieuse dans les documents programmatiques de développement. Il a été reconnu par la communauté internationale que les gouvernements, les collectivités locales et les autres parties prenantes auront un rôle central dans ces processus car ces derniers comportent pour la plupart des cibles en lien direct avec leurs compétences et domaines d'actions.

Conscient de ces défis, le pays a très tôt entrepris plusieurs initiatives dont les plus importants concernent : (i) l'appropriation des ODD qui a permis de sensibiliser et d'informer les différentes parties prenantes au processus ; (ii) la priorisation des cibles ODD au Bénin qui a permis d'identifier et de retenir les priorités en la matière pour le Bénin ; (iii) la domestication des indicateurs ODD qui a servi d'occasion pour faire un état des lieux des indicateurs des cibles priorisées et les contextualiser au besoin ; (iv) le costing des cibles prioritaires des ODD pour évaluer les besoins en financement nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda à tous les niveaux et (v) le processus de spatialisation des cibles prioritaires des ODD qui a permis de retenir parmi ces dernières, celles qui répondent au mieux aux préoccupations des différentes communes du pays.

Ces différentes actions bien qu'orientées à prime abord vers les ODD sont parfaitement intégrées à l'agenda 2063. S'il est vrai que l'exercice d'alignement des documents de planification au niveau national, a été un succès notamment à travers le PND et son document d'opérationnalisation qu'est le PC2D, les résultats au niveau sectoriel et décentralisé restent à renforcer. En effet, l'analyse des Plans de Développement Communal 3^{ème} génération a révélé un degré d'alignement moyen des cibles prioritaires des ODD.

Enfin, l'évaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD réalisée en 2020 a prouvé la nécessité de disposer d'un manuel pour mieux orienter les sectoriels et les collectivités territoriales dans leurs activités programmatiques.

C'est fort de ces constats que le Ministère du Plan et du Développement à travers la DGCS-ODD qui est la structure nationale en charge de la coordination et du suivi des deux agendas, envisage de réaliser un manuel d'intégration de l'agenda 2063 et 2030 dans les documents programmatiques.

Ce manuel aura l'avantage de faciliter l'intégration/l'alignement desdits documents sur les deux agendas. De façon spécifique, le présent manuel propose (i) une méthodologie harmonisée pour l'alignement et l'intégration des deux agendas dans les documents programmatiques ; (ii) une méthode de scoring pour évaluer le degré de leur prise en compte et (iii) une procédure d'utilisation du manuel. Son objectif est de servir d'outil d'intégration aux planificateurs de développement et autres parties prenantes pour la mise en œuvre des Agendas 2063 et 2030. Entre autres, il

servira également d'opportunité pour mobiliser, informer et sensibiliser ces derniers sur leurs rôles et responsabilités.

Enfin, il permettra de capitaliser les expériences du pays en matière d'intégration des agendas internationaux dans le cadre national de planification du développement en vue d'assurer une bonne gestion du savoir et un partage d'expériences et de bonnes pratiques.

1.2. Enjeux et opportunité de l'intégration des deux agendas dans les documents programmatiques

L'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les documents programmatiques entraîne un effort supplémentaire dans la démarche traditionnelle d'élaboration desdits documents. Néanmoins, il s'agit d'un exercice qui vaut la peine en ce sens qu'il permet d'atténuer ou de réduire les risques de dérapage des sentiers de développement. En effet, il assure la cohérence dans la mise en œuvre des deux agendas et permet d'optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources pour une meilleure mise en œuvre des interventions de développement. De même, il permet de mieux suivre la mise en œuvre des deux agendas et d'opérer en temps opportun, les ajustements nécessaires.

Les ministères sectoriels et les communes qui ont pris en compte ces paradigmes du développement dans leurs documents de programmation ont une vision plus durable du moment où les interventions prévues prennent en compte non seulement toutes les dimensions du développement mais aussi ses principes et anticipent sur les risques éventuels. En outre, au plan international, l'intégration de ces aspects devient une exigence pour les bailleurs, sinon une condition sine qua non de mobilisation des ressources pour financer les actions de développement.

Le manuel vient donc renforcer les capacités des acteurs de développement à mettre en œuvre les deux agendas et facilite leur contextualisation face aux réalités des différents secteurs et domaines de développement. Autrement dit, il soulève la nécessité d'identifier les mécanismes, outils et approches afin de placer les ministères sectoriels et les communes au centre des efforts de mise en œuvre des deux agendas.

1.3. Champ couvert et public cible

Tout en s'inscrivant dans le cadre stratégique défini au niveau national, le présent manuel couvre non seulement un champ national, mais sectoriel et local. Il s'intéresse de près aux interventions menées sur la chaîne Planification Programmation Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBS) et veille à la prise en compte de ces deux agendas dans les documents programmatiques élaborés sur la chaîne. Lesdits documents sont pour l'essentiel : (i) les Documents de Programmation Budgétaire Economique et Pluriannuelle (DPBEP)¹, les Documents

¹ Le **DPPD** est introduit par l'article 53 de la directive n°6 portant lois de finance de l'UEMOA et a une portée ministérielle. Tout en se basant sur une classification programmatique, il couvre une période minimale de 3 ans et constitue ainsi une forme de CDMT ministériel étendu ou de budget-programme ministériel. Il est le vecteur principal de la performance et est composé de programmes et d'actions (sous-programmes) qui précisent les objectifs stratégiques et opérationnels accompagnés d'indicateurs et de cibles annuelles renseignés.

de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)², les programmes et projets de développement sectoriels, les Plans de Travail Annuel (PTA), les Plans de Développement des Communes, les Plans Annuels d'Investissement ou de Développement des Communes (PAI/PAD), etc.

Néanmoins, il convient de noter que la démarche de planification étant uniforme, l'approche ne saurait occulter les étapes préalables à la programmation. Ainsi, le processus d'intégration proposé passera en revue toutes les étapes depuis celles définissant les orientations et stratégies jusqu'à la mise en œuvre des interventions identifiées et programmées.

Le manuel est destiné aux planificateurs du développement, techniciens et praticiens du développement, ainsi qu'aux autres parties prenantes qui accompagnent les dynamiques de développement à tous les niveaux (national, sectoriel que local). Il s'adresse essentiellement aux Directions de la Programmation et de la Prospective des différents ministères, aux services du Développement Local et de la Planification des Communes, aux services de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Préfectures (SPAT), aux services de planification des Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) ainsi qu'aux autres directions parties prenantes du Ministères du Plan et du Développement. Au nombre de celles-ci, on peut citer la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP), la Direction Générale des Politiques de Développement, la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), la Direction Générale de l'Observatoire du Changement Sociale (DGOCS) et les Directions Départementales du Plan et du Développement qui apportent l'assistance conseil aux communes en matière de planification et suivi-évaluation. Les directions techniques du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de la définition des orientations budgétaires, de la budgétisation des actions programmées comme la Direction Générale des Affaires Economique (DGAE), la Direction Générale du Budget (DGB) et la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) sont aussi concernées.

En outre, les autres parties prenantes comme les Organisations de la Société Civile en charge de la veille citoyenne à tous les niveaux, les partenaires techniques et financiers chargés de financer les interventions, les centres de formation (instituts, universités, etc.), les bureaux d'études et d'expertises techniques ainsi que les réseaux des praticiens de la planification du développement, ont à travers ce manuel, un référentiel permettant d'apprécier le niveau de prise en compte des deux agendas dans les documents programmatiques.

Enfin, il convient de noter qu'en terme d'utilisation pratique du manuel, ce dernier ne vient pas se substituer aux guides d'élaboration des stratégies sectorielles et des Plans de Développement des Communes, mais les complète en mettant l'accent sur comment faire pour assurer la prise en compte des deux agendas à chacune des étapes proposées dans les guides.

²Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), institué par la Loi Organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux Lois de Finances (LOLF), présente les orientations économiques qui feront l'objet d'une déclinaison chiffrée à travers le Budget de l'Etat.

II. APERCU GENERAL DES DEUX AGENDAS

Cette partie présente le cadre général du consensus retrouvé entre l'Union Africaine et les Nations unies pour la mise en œuvre des deux agendas et leur corrélation.

2.1. Présentation du cadre de l'Union africaine et des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

2.1.1. Genèse et objectifs du cadre de la coopération

Tenant compte des avantages comparatifs, des mandats et du caractère intégré du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont renforcé leur partenariat de coopération pour l'exécution d'activités et de programmes en faveur du développement inclusif, élargi et durable de l'Afrique.

Les deux agendas mettent l'accent sur la nature humaine et une croissance inclusive et durable, ainsi que les priorités communes pour la transformation de l'Afrique. Ces dernières constituent le fondement de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du programme de développement à long terme de l'Afrique.

Le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est inspiré des synergies entre paix et sécurité, respect et promotion des droits de l'homme et développement.

Le Cadre de développement définit les conditions, les principes directeurs et les domaines de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine afin de promouvoir une croissance inclusive pour le développement et la transformation durable de l'Afrique.

2.1.1.1. Principes directeurs du cadre de coopération

Six principes directeurs régissent le Cadre de développement et se présentent comme suit :

- ❖ **Inclusivité** : Offrir à tous la possibilité de participer à l'amélioration de leurs moyens de subsistance, en érigeant en priorités le renforcement de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que l'exploitation du dividende démographique de la jeunesse ;
- ❖ **Responsabilité mutuelle** : Respecter le principe de responsabilité mutuelle et l'engagement de renforcer la responsabilité des dirigeants aux échelons infranational, national, continental et international ;
- ❖ **Transparence et subsidiarité** : Promouvoir la transparence, en veillant à ce que les rôles et les responsabilités soient clairement définis aux échelons infranational, national, continental et international ;
- ❖ **Prise en main** : Veiller à ce que la prise en main des activités et des programmes relevant du partenariat s'effectue sous la houlette des États membres de l'Union africaine, sur la base des priorités du continent, aux échelons sous-régional et national ;

- ❖ **Exploitation des initiatives et des engagements existants** : Mettre à profit et renforcer les domaines prioritaires actuels du continent, notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, l'intensification du commerce intra-africain...
- ❖ **Partenariat reposant sur une définition claire des rôles et des responsabilités des institutions** : Renforcer la coopération technique entre les institutions concernées et accroître l'assistance qui leur est fournie, grâce aux atouts particuliers des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et à ceux de l'Union africaine.

2.1.2. Domaines thématiques essentielles du cadre de développement

Il est important de préciser que neuf domaines de coopération et d'intervention en commun ont été retenus par les deux institutions. Il s'agit de :

2.1.2.1. *Activités de promotion et de sensibilisation s'agissant de la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063*

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ne peuvent être menés à bien sans une appropriation effective par l'opinion publique de leur contenu, de leur utilité, de leurs synergies et leur complémentarité ainsi que de leur rôle de contrat social entre les populations et leurs gouvernements.

2.1.2.2. *Intégration harmonieuse du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de développement national*

Ce domaine consistera : (i) au renforcement des capacités nationales nécessaires pour adapter les deux programmes et les mettre en œuvre ; (ii) la conception et la mise en place d'outils permettant d'adapter les cadres de planification nationale aux deux programmes ; (iii) sensibilisation et mobilisation du secteur privé et la société civile afin qu'ils soutiennent la mise en œuvre des deux programmes.

2.1.2.3. *Capacité de faire un travail d'analyse et des recherches pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles*

Les deux organisations se sont engagées à renforcer les capacités aux échelons national et infranational dans le domaine de l'analyse des politiques et l'élaboration des documents sur la base des données probantes issues de la mise en œuvre des deux agendas.

2.1.2.4. *Écosystèmes de données des États membres et des communautés économiques régionales permettant une surveillance, un suivi et une élaboration efficaces des politiques fondées sur des données factuelles*

Le cadre de développement permettra de raffermir la collaboration dans les domaines ci-après : (i) le renforcement des institutions, des structures et des systèmes ; (ii) l'amélioration des processus de production et d'harmonisation des statistiques ; (iii) la satisfaction des besoins en données nouvelles et spécifiques ; (iv) l'amélioration de la diffusion des statistiques pour faciliter l'accès aux données.

2.1.2.5. Cadres intégrés de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports

Les deux organismes se sont engagés à l'établissement de rapports intégrés et cohérents par les États membres par le biais du Cadre de développement, et des mécanismes de suivi et d'évaluation existants

2.1.2.6. Programme relatif au commerce et à l'intégration régionale

Il convient d'adopter une approche continentale fondée sur la fourniture de biens publics communs tels que l'énergie et les infrastructures de transport et le commerce inter-régional pour réaliser les objectifs des deux agendas.

2.1.2.7. Lien entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement

Les interventions visées dans le Cadre commun portent sur quatre domaines thématiques : (i) prévention, médiation des conflits et appui à la paix ; (ii) règlement des conflits ; (iii) traitement des causes profondes des conflits ; et (iv) examen et renforcement continus des partenariats.

2.1.2.8. Représentation et voix de l'Afrique dans le monde

L'ONU et l'Union africaine s'emploieront à : (i) encourager la représentation de l'Afrique dans les grandes instances de prise de décisions économiques et sociales (ii) renforcer sa participation active aux travaux de ces instances.

2.1.2.9. Mécanismes de financement intégrés

Ce domaine spécifique est décliné par les actions ci-après : (i) Mettre en place des mécanismes de financement complémentaires pour exécuter les deux agendas.

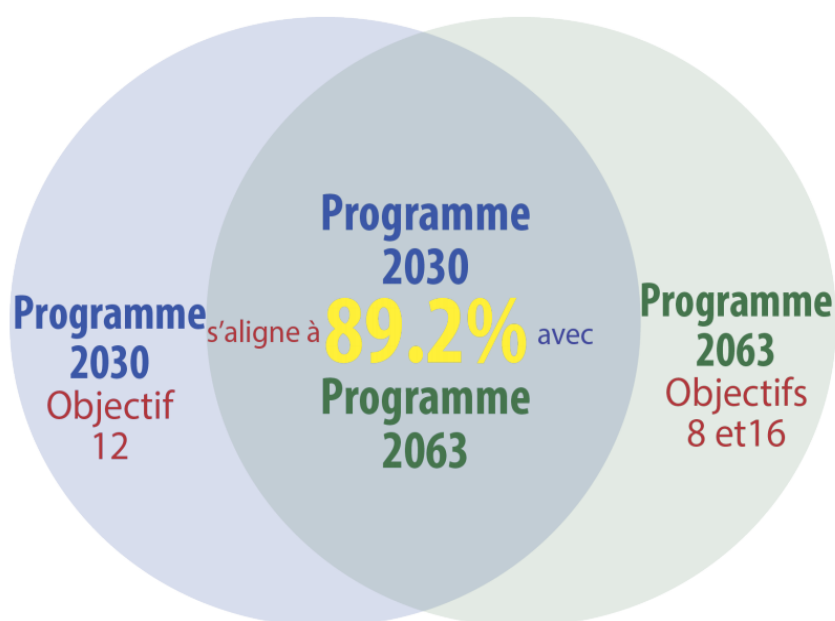
2.2. Corrélation entre les agendas 2063 et 2030

2.2.1. Comparaison des deux programmes

L'agenda 2030 comporte 17 objectifs, 169 cibles, 5 principes, 241 indicateurs et a pour vision : « Transformer notre monde pour un développement durable ». L'agenda 2063 quant à lui projette de bâtir une Afrique prospère et unie sur la base de valeurs partagées et d'un destin commun. Il comporte 7 aspirations principales, 34 domaines prioritaires, 20 objectifs, 174 cibles et 200 indicateurs. Il s'agit d'une structure organisationnelle légèrement différente du Programme 2030, articulée autour d'objectifs de développement durable, de cibles et d'indicateurs.

Les seuls objectifs de l'Agenda 2063 non-inscrits au titre du programme mondial sont les objectifs 8 et 16 portant sur les priorités liées, d'une part, à l'Afrique unie et à ses valeurs culturelles, et d'autre part, à l'établissement d'institutions financières clés à l'échelle du continent. Par ailleurs, le pilier de l'Agenda 2063 relatif à la durabilité environnementale n'est pas aussi solide que celui du Programme 2030. Ceci est dû à l'absence d'un objectif sur les modes de production et de consommation (ODD 12).

Figure 1: Alignement de l'Agenda 2063 et du Programme 2030



Source : PNUD, 2017

Le tableau n°31 de l'annexe présente le lien entre les deux agendas avec un focus sur les cibles prioritaires des ODD.

2.2.2. Convergences des objectifs et des cibles

Ce lien entre les deux agendas est confirmé par les analyses du groupe de publication des experts de la CEA (2017) ³ voir tableau ci-dessous.

Tableau 1: Degré de correspondance entre l'agenda 2063 et l'agenda 2030

Objectifs de développement durable	Correspondance forte	Correspondance faible	Total	Absence de correspondance
Nombre d'objectifs	11	6	17	0
Pourcentage d'objectifs	64,7	35,29	100	0
Nombre de cibles	62	56	118	51
Pourcentage de cibles	36,7	33,13	69,8	30,2
Nombre d'indicateurs	96	66	162	79
Pourcentage d'indicateurs	39,8	27,4	69,21	32,8

Source : CEA (2017), Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement.

³ Confère document « Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement »

L'analyse de ce tableau, permet de dire que les 17 objectifs de l'Agenda 2030 ont un lien avec ceux de l'agenda 2063 mais à divers degrés. Il ressort de l'analyse de la CEA, que le degré de correspondance des objectifs dépend de leur niveau de désagrégation et du fait que les objectifs, cibles ou indicateurs pertinents ont les mêmes points de convergence. Dans l'ensemble, l'évaluation révèle que la convergence est la plus forte au niveau des objectifs et la plus faible au niveau des indicateurs : 67 % des indicateurs des objectifs de développement durable recoupent pleinement ou partiellement ceux de l'Agenda 2063, contre respectivement 69 % et 100 % des cibles et des objectifs.

Tableau 2: Convergences importantes correspondantes entre les objectifs de l'agenda 2063 et l'agenda 2030

Objectif de développement durable	Cibles correspondant à l'objectif en %	Description de l'objectif
2 : Élimination de la faim	100	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
5 : Égalité des sexes	100	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
7 : Énergie abordable et propre	100	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
16 : Paix, justice et institutions fortes	90	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Source : CEA (2017), Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement

Le tableau n°2 ci-dessus fait apparaître qu'il existe une convergence particulièrement forte entre les deux programmes en ce qui concerne l'Objectif 2 de développement durable (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable), l'Objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'Objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et l'Objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes).

Par contre cette convergence paraît faible ou moins importante avec les ODD 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre); ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions), les ODD 14 et 15. Comme le montre le tableau ci- dessous.

Tableau 3: Convergence peu importante entre les objectifs de l'agenda 2063 et ceux de l'agenda 2030

Objectif de développement durable	Cibles correspondant à l'objectif en %	Description de l'objectif
10 : Réduction des inégalités	43	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
13 : Action sur le climat	33	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions
14 : Vie aquatique	29	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15 : Vie terrestre	30	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Source : CEA (2017), Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement

III. PROCESSUS D'INTÉGRATION DES AGENDAS 2063 ET 2030 DANS LES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES

3.1. Principes des Agendas 2063 et 2030 renforçant le processus de planification

Il convient de maîtriser les liens entre les agendas et le processus de planification. Les agendas en tant que feuilles de route doivent être considérés comme repères pour améliorer les processus de planification afin d'assurer leurs prises en compte et la réalisation des cibles retenues au niveau communal, sectoriel et à l'échelle du pays.

Les deux agendas reposent sur des principes que le planificateur doit avoir présents à l'esprit à chaque étape du processus d'élaboration des documents de politiques et stratégies sectorielles.

3.1.1. Principe 1 : « Ne laisser personne de côté »

L'intégration de ce principe suppose :

- la focalisation accrue à chaque étape sur les groupes « laissés pour compte » ;
- la désagrégation du développement ;
- la désagrégation suffisante des données relatives aux groupes vulnérables...

Les outils à utiliser sont :

- la participation et l'inclusivité ;
- la dimension territoriale

L'approche de planification basée sur les droits humains est un excellent mécanisme pour mettre en œuvre ce principe.

3.1.2. Principe 2 : Nature intégrée

Ce principe repose sur une approche holistique prenant en compte aussi bien les spécificités du secteur que les liens avec les domaines connexes et les thématiques transversales. Il s'agit par exemple des questions de mobilité, du genre, du climat, de sécurité, de technologie voire du numérique, de pauvreté, de gouvernance, des impacts environnementaux, d'accessibilité pour les groupes vulnérables, etc. Pour chaque objectif de l'Agenda 2030 et/ou de l'Agenda 2063, il faut tenir compte aussi bien des « cibles essentielles » que des « cibles étendues ».

Par exemple : Pour l'ODD3, il y a neuf (09) cibles en dehors de celles de mise en œuvre. Toutefois, sept (07) cibles des ODD 2, 6, 11 et 12 font également explicitement référence à la santé. Ces dernières cibles sont dites étendues. On ne peut donc planifier dans le secteur de la santé en ignorant ces cibles.

3.1.3. Principe 3 : Approche fondée sur le partenariat

Le fonctionnement de ce principe est basé sur une alliance avec des catégories d'acteurs : entreprises privées, syndicats, Organisations Non Gouvernementales, fondations, organisations internationales, partenaires au développement, etc.

Plusieurs niveaux de participation et d'échanges peuvent se présenter à savoir : (i) la circulation de l'information ; (ii) la discussion et mise en relation ; et (iii) les réunions.

3.1.4. Principe 4 : Gouvernance à plusieurs niveaux

Ce principe fait appel à la coordination du processus et le travail en commun avec les autres niveaux de gouvernance.

3.1.5. Principe 5 : Responsabilité

Cela suppose que le planificateur doit être transparent et responsable autant envers les acteurs internes que les citoyens et autres parties prenantes. Un accent particulier devra être mis sur la redevabilité. A cet effet, il peut :

- mettre en place une plateforme de communication avec des informations sur le budget, l'état d'avancement des travaux ;
- créer un espace permettant aux citoyens de donner leurs avis ;
- refléter dans les rapports les réalisations de façon claire.

3.2. Au niveau sectoriel

Le présent manuel rend plus explicite l'intégration des deux agendas 2063 et 2030 dans le processus d'élaboration des politiques et stratégies prévues dans le guide méthodologique élaboré par la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) en 2019 et adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 20 février 2020. Il met un accent particulier sur la démarche et les outils de prise en compte des deux agendas à chacune des phases de planification telles que décrites par le guide. Selon le guide méthodologique sus- mentionné, le processus d'élaboration des politiques et stratégies se résume globalement en sept (07) phases.

- ❖ Phase 0 : Préalables
- ❖ Phase 1 : préparation
- ❖ Phase 2 : diagnostic
- ❖ Phase 3 : formulation du cadre stratégique
- ❖ Phase 4 : définition du mécanisme de financement
- ❖ Phase 5 : définition du mécanisme de mise en œuvre
- ❖ Phase 6 : définition du dispositif de Suivi-Evaluation

3.2.1. PHASE 0 : Préalables

En se basant sur les orientations du guide d'élaboration des politiques et stratégies, il est nécessaire que la note conceptuelle fasse brièvement un état des lieux de la prise en compte des deux agendas dans chaque secteur et de l'évolution des indicateurs y relatifs.

3.2.2. PHASE I : Préparation

Cette phase préparatoire est composée des étapes ci-après : (i) la définition de l'approche à retenir ; (ii) l'élaboration et la validation des termes de références/notes conceptuelles ; (iii) la mobilisation des ressources nécessaires ; (iv) la mise en place du cadre institutionnel ; (v) la définition du rôle des acteurs et (vi) l'organisation de l'atelier méthodologique.

Le tableau suivant précise par étape, ce qu'il convient de faire pour assurer la prise en compte des agendas.

Tableau 4: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de préparation

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils ⁴
Etape 1 : Définition de l'approche à retenir	
Etape 2 : Elaboration et validation des termes de références/notes conceptuelles	
Tenir compte de l'état d'évolution des cibles ODD et/ou agenda 2063	- Rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 - Rapports de revue des indicateurs ODD
Etape 3 : Mobilisation des ressources nécessaires pour l'élaboration du document	
Choisir des ressources humaines, techniques, , matérielles, financières, etc. pour conduire le processus	- Identification des Parties prenantes (PTF, Acteurs, Cartographie des principaux acteurs en tenant compte des liens entre les agendas) - Revue documentaire des deux agendas

⁴ Moyens ou techniques pour parvenir à la réalisation de l'action.

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils ⁴
	- Recherche de financements innovants - Lobbying et Plaidoyer
Etape 4 : Mise en place du cadre institutionnel	
- choisir les principaux acteurs en tenant compte de leur connaissance et/ou implication dans la mise en œuvre des deux agendas en vue de la mise en place d'un Comité National d'Orientation ; - veiller à constituer en plus du comité de pilotage dont le Secrétariat Technique est assuré par l'Institution en charge des ODD, des groupes thématiques en lien avec les piliers des deux agendas - recruter une équipe d'appui technique ayant des compétences en intégration des ODD et de l'Agenda 2063 - tenir compte des différents principes ODD et de l'Agenda 2063 - Former les acteurs du cadre institutionnel aux principes et enjeux sectoriels des ODD et de l'Agenda 2063 - Organiser des ateliers techniques	- grille de sélection des membres des organes orientées sur les agendas et qui tient compte des groupes d'acteurs concernés - Prise d'actes administratifs (arrêtés interministériels) - Grille d'évaluation des compétences - atelier de formation sur les deux agendas et la prise en main des outils : (i) Stratégie Intégration et Appui aux politiques ; (ii) Evaluation Intégrée Rapide ; (iii) Cohérence des politiques aux fins du Développement Durable et (iv) l'outil intégré de planification et d'établissement des rapports de la CEA - Installation du cadre institutionnel (réunions de cadrage et ateliers techniques)
Etape 5 : Définition des rôles des acteurs	
- identifier et mobiliser de façon inclusive tous les acteurs - Sensibiliser des acteurs (structures concernées, ONG, OSC, secteur privé, OPCI etc) sur les enjeux des agendas et sur leurs rôles dans le processus - privilégier l'implication des parties prenantes plutôt qu'une simple participation	- Matrice des responsabilités - réunions - ateliers - émissions médias interactives - etc
Etape 6 : Validation de la démarche méthodologique et les outils de collecte	
- Définir une interprétation commune des agendas - Présenter la méthodologie qui évoque le champ des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063 en lien avec l'activité et comment assurer la prise en compte dans le document	- Organisation de l'atelier - Support de présentation - Outils de collecte - Focus groupe

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.3. PHASE II : Diagnostic :

Selon le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies, la phase du diagnostic se compose des étapes suivantes : (i) identification de la problématique du développement du secteur ; (ii) diagnostic institutionnel et organisationnel (AFOM), (iii) analyse des résultats des évaluations antérieures des politiques, programmes et/ou projets et autres études de base disponibles, et (iv) synthèse assortie des enjeux et défis majeurs du secteur.

Tableau 5: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de diagnostic

Proposition d'actions de prises en compte des deux agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Identification de la problématique du développement du secteur	
- Recenser les variables et les facteurs clés à la lumière des cibles ODD et les aspirations de l'Agenda 2063 prioritaires du secteur ; - Regrouper les variables par grappes de ODD et aspirations autour de l'ESPECT5 - Faire ressortir le problème de développement du secteur en lien avec les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063	- rétrospective du secteur - GADD - Revue documentaire - Le diagnostic participatif - Matrice des goulots d'étranglement et accélérateurs du costing - des cibles prioritaires des ODD - des cibles de l'agenda 2063
Etape 2 : Diagnostic institutionnel et organisationnel (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM))	
- Analyse du cadre institutionnel au triple plan juridique, politique et social : quelles lois ou politiques sont favorables ou défavorables à la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063 dans le secteur ? - Analyse des ressources disponibles	SWOT
Etape 3 : Analyse des résultats des évaluations antérieures des politiques, programmes et/ou projets et autres études de base disponibles	
- Valoriser les résultats des études antérieures - Relire la matrice d'actions prioritaires - Identifier les domaines de changement puis les comparer avec les priorités globales et les deux agendas dans le but de mettre en exergue les besoins, les priorités sectorielles et les lacunes ;	- atelier pour la phase de priorisation des cibles avec les principaux acteurs - GPC et RIA - Fiches techniques des thématiques transversales (Guide d'élaboration des documents de stratégies sectorielles au Bénin)

⁵⁵ Economie, Social, Politique, Environnement, Culturel et Technologie

Proposition d'actions de prises en compte des deux agendas	Méthodes/outils
• Mettre l'accent sur les priorités pertinentes en vue d'inclure les intérêts des minorités et des groupes vulnérables	
Etape 4 : Synthèse assortie des enjeux et défis majeurs du secteur.	
• Adopter les priorités consensuelles à tous les niveaux d'intégration des ODD • Hiérarchiser les niveaux de priorité	• Grille d'analyse croisée • GPC

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.4. PHASE III : Formulation du Cadre stratégique

Quatre étapes se dégagent du guide d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles à savoir : (i) Clarification de la mission du ministère s'il s'agit d'un plan stratégique ; (ii) Formulation de la vision ; (iii) Définition des orientations stratégiques et les objectifs du secteur ; (iv) Identification des programmes prioritaires.

Tableau 6: Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase formulation du cadre stratégique

Proposition d'actions de prises en compte des deux agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Clarification de la mission du ministère s'il s'agit d'un plan stratégique	
• S'assurer que la mission prend en compte les obligations visant l'atteinte des cibles ODD et de l'agenda 2063 en lien avec le secteur	• Manuel des cibles ODD • Rapport et monographies sur la spatialisation
Etape 2 : Formuler la vision	
• Vérifier la prise en compte de la durabilité dans la formulation de la vision • Enoncer les principes directeurs qui assurent l'intégration des agendas 2063 et 2030	• atelier : brainstorming • Entretien avec les acteurs clés • Groupe de travail • PND • Les ODD et les sept (07) Aspirations de l'Agenda 2063
Etape 3 : Définir les orientations stratégiques et les objectifs du secteur	
• Décliner la vision en tenant compte des agendas, des priorités sectorielles et nationales • Identifier les axes qui intègrent les enjeux sectoriels sur toutes les dimensions du développement durable • veiller à l'équilibre des trois piliers : social, économique et environnemental • recenser des bonnes pratiques et des stratégies avérées dans le domaine du	• Catalogue des bonnes pratiques • les résultats de la priorisation • littérature disponible sur les initiatives novatrices • PND • Agenda 2030 • Objectifs et domaines prioritaires de l'Agenda 2063 • Matrice d'Orientation Stratégique (MOS)

Proposition d'actions de prises en compte des deux agendas	Méthodes/outils
- développement durable reproductibles dans le contexte qui peuvent inspirer • pour chaque axe stratégique, identifier une approche susceptible de faciliter l'atteinte de plusieurs ODD et objectifs de 2063 • Elaborer la Théorie de Changement en spécifiant ce qu'il faut pour que les cibles retenues soient atteintes	
Etape 4 : Identifier les programmes prioritaires	
• Partant des objectifs stratégiques, formuler les programmes pouvant permettre d'atteindre les grappes d'ODD et objectifs de l'Agenda 2063 en s'inspirant des bonnes pratiques cataloguées	• Catalogue des bonnes pratiques

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.4.1. *Quelques stratégies de prise en compte des agendas*

Pour faciliter la définition des axes d'intervention, il serait utile de s'inspirer de stratégies existantes et caractéristiques du développement durable. La liste n'est pas exhaustive.

- ❖ Accent sur les technologies innovantes en vue d'améliorer l'efficacité énergétique ;
- ❖ accent sur les énergies renouvelables ;
- ❖ promotion des bâtiments verts ;
- ❖ promotion des transports durables ;
- ❖ renforcement de la croissance verte ;
- ❖ promotion de l'écologie industrielle ;
- ❖ stratégie de dématérialisation et d'énergie propre ;
- ❖ promotion de l'économie circulaire (réduit les flux de matières et d'énergie) ;
- ❖ promotion de l'économie de fonctionnalité (a pour but de substituer à la vente d'un bien, la vente d'usage de ce bien) ;
- ❖ réduction de l'exploitation des ressources non renouvelables ;
- ❖ mutualisation de certaines activités : recyclage des déchets ;
- ❖ efficacité économique : prise en compte de tous les coûts par le progrès techniques et le changement des préférences des consommateurs ;
- ❖ préservation de la biodiversité ;
- ❖ accent sur les axes du Dividende Démographique ;

- ❖ promotion des bioproduits ;
- ❖ réduction des inégalités ;
- ❖ promotion des emplois décents ;
- ❖ renforcement de la promotion du genre ;
- ❖ etc.

3.2.5. PHASE IV: PROGRAMMATION

L'étape de la programmation est la plus sensible pour l'intégration des agendas dans les documents programmatiques. Elle sera déclinée à travers les DPPD et les PTA.

3.2.5.1. *Intégration des agendas dans les DPPD, Programmes et projets*

Dans le contexte de l'application de la Loi Organique Relative aux lois des Finances (LOLF), cette phase est celle à laquelle devrait aboutir tout processus d'élaboration de politiques sectorielles au regard du guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles au Bénin. Les orientations stratégiques sont déclinées en des programmes cohérents qui répondent aux défis du secteur et l'atteinte de la vision de ce dernier. La programmation se situe à deux niveaux. Un premier niveau concerne la formulation des programmes budgétaires et le second niveau celui de la formulation des projets et programmes sectoriels qui peuvent être considérés comme de grosses actions. Quel que soit le niveau, cette phase doit permettre d'identifier des projets structurants affectant plusieurs cibles voire plusieurs objectifs des deux agendas, l'établissement d'indicateurs de performance pertinents et une allocation de ressources financières conforme à la priorisation des cibles des agendas 2063 et 2030.

Les principales étapes de cette phase sont proposées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Procédé de prise en compte des deux agendas dans les DPPD, programmes et projets

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Hiérarchisation des besoins en fonction de leur degré de priorités	
• Identifier les cibles concernées par le secteur des deux agendas ; • Faire une liste des cibles des deux agendas qui adressent chaque programme • Donner un aperçu synthétique des mesures susceptibles de faciliter l'atteinte des cibles par programme budgétaire	• Liste de cibles des deux agendas ; • Matrice des mesures/actions
Etape 2 : Articulation entre les actions et les objectifs stratégiques	
• Identifier, hiérarchiser et sélectionner des actions ou projets structurants qui tiennent compte des cibles des agendas qui relèvent de la mission du secteur et qui adressent chaque projet ;	• Méthode Multipol • Tableau d'hiérarchisation des actions/projets

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
• Définir des indicateurs de performance en lien avec les cibles adressées par les projets ou programmes ; • Prise en compte des principes des deux agendas dans la formulation des projets	
Etape 3 : Mise en adéquation des moyens prévus pour la mise en œuvre des actions avec les objectifs stratégiques	
• Evaluer des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs des projets en lien avec les Cibles à atteindre	• Méthode d'évaluation des coûts
Etape 4 : Allocation de façon plus rationnelle des ressources qui tient plus compte des priorités sectorielles de manière à atteindre les objectifs fixés	
• Allouer des ressources annuelles nécessaires pour atteindre les objectifs des projets en lien avec les Cibles des agendas à opérationnaliser	• Méthode d'évaluation des coûts
Etape 5 : Découpage pluriannuel de la programmation des actions selon un échéancier cohérent, réaliste et progressif	
• Allouer des ressources annuelles nécessaires sur le triennal pour atteindre les objectifs des projets en lien avec les Cibles des agendas à opérationnaliser ; • Déterminer le niveau d'allocation de ressources aux cibles prioritaires des deux agendas relevant du secteur	• Tableau de programmation pluriannuel des coûts sur le triennal

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

Si les axes stratégiques conduisent à la formulation des programmes budgétaires et reflètent la prise en compte des priorités de développement durable du secteur, les projets et programmes constituent des réponses durables proposées aux dites priorités. Il est donc important, pour l'équipe technique d'appui, au cours de l'élaboration de programmes budgétaires à travers les Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD), de mettre en cohérence les actions avec les priorités auxquelles elles contribuent à l'atteinte.

À cette fin, pour chaque programme budgétaire, on identifie les cibles prioritaires des agendas 2030 et 2063 correspondantes, puis on détermine en référence les projets structurants ou les approches d'intervention susceptibles d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires relevant de ce programme. Les indicateurs correspondants à ces cibles inspireront la matrice d'indicateurs de performances dans la phase de programmation.

Dans le cadre de la formulation d'un projet et programme sectoriel, il est important de faire l'intégration au niveau des principaux éléments constitutifs du programme et du projet. Chaque programme est composé d'actions qui regroupent les activités prévues pour réaliser les objectifs spécifiques, des résultats attendus ou produits, de l'évaluation des coûts des activités et du dispositif de suivi-évaluation du programme.

Le tableau ci- dessous tient compte de ces principaux éléments et suggère des points d'attention.

Tableau 8 : Procédé de prise en compte des deux agendas au niveau de la phase de formulation d'un projet/programme sectoriel

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Définition des objectifs	
• Identifier le pilier des ODD que le projet adresse • Identifier les cibles des deux agendas en lien avec les problèmes spécifiques que veut résoudre un projet ; • Tenir compte de ces cibles pour formuler chaque objectif spécifique du projet ;	• Nomenclature des piliers • Liste de cibles des deux agendas relevant du secteur ;
Etape 2 : Formulation des actions	
• Formuler des actions en lien avec chaque objectif spécifique du projet ; • Identifier, hiérarchiser et arbitrer les actions qui tiennent compte des cibles des agendas et qui sont de nature consommation, production et habilitation ;	• Méthode Multipol • Tableau d'hiérarchisation des actions • NOPIP • Principes des agendas • Matrice d'actions prioritaires du costing des ODD • CDA-ODD
Etape 3 : Formulation des activités	
• Décliner les actions en lien avec chaque objectif spécifique en des activités ; • Identifier, hiérarchiser et arbitrer les activités qui tiennent compte des cibles des agendas et qui sont de nature consommation, production et habilitante ; • Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités pour atteindre les objectifs du projet	• Principes des agendas • Matrice d'actions prioritaires du costing des ODD • CDA-ODD
Etape 4 : Formulation des produits	
• Formuler des produits/résultats d'effet • Tenir compte des indicateurs de performance en lien avec les cibles adressées par les projets pour formuler les produits	• Cadre de performance des deux agendas
Etape 5 : Coût et financement	
• Allouer des ressources annuelles nécessaires sur la durée de vie du projet pour atteindre les objectifs des projets en lien avec les Cibles des agendas à opérationnaliser ; • Déterminer le niveau d'allocation de ressources aux activités qui adressent le mieux les cibles prioritaires	• Méthode d'évaluation des coûts • Tableau de programmation pluriannuel des

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
des deux agendas qui touchent les problèmes spécifiques à régler par le projet	coûts sur la durée de vie du projet
Etape 6 : Suivi-évaluation	
• Tenir compte des indicateurs de performance en lien avec les cibles concernées pour définir le plan de suivi et d'évaluation du projet ; • Produire des rapports de suivi qui mettent en exergue la contribution du projet aux cibles concernées ; • Prévoir/Créer dans les rapports d'évaluation des projets et programmes des sections qui mettent en exergue leur contribution à l'atteinte des cibles des deux agendas	• Questionnaire et outils de la revue ou de l'évaluation sensibles indicateurs de performances des cibles concernées ; • Cadre de performance des deux agendas

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.5.2. Intégration des agendas dans les PTA

Pour mieux prendre en compte les deux agendas ou les cibles des deux agendas au regard du secteur concerné, il est important de bien formuler les activités en tenant compte des critères d'appréciation des activités par l'outil de Mesure de la sensibilité des PTA des Ministères aux ODD. Cet outil qui sert à la fois à mesurer le degré d'alignement des PTA aux cibles prioritaires ainsi qu'à faciliter leur intégration, recommande trois dimensions pour bien formuler l'activité. Il s'agit de la nature de l'activité ; l'adaptabilité de l'indicateur de mesure à la cible de l'ODD et la dimension spatiale de l'activité.

❖ Premier critère : Nature de l'activité.

Il y a quatre types de nature d'activités. Elle est de consommation, de production, habilitante ou de soutien.

Les activités de consommation sont celles qui assurent la jouissance effective aux bénéficiaires, aux populations cibles. Elles touchent directement la satisfaction d'un service ou bien ou d'une demande non satisfaite. Celles de production ou d'offre permettent de rendre disponibles les produits ou services nécessaires à la satisfaction d'un besoin en lien avec la ou les cibles prioritaires concernées. Les activités habilitantes ou capacitanes sont des activités qui rendent capable d'accomplir un acte, les activités d'information, de formation, d'éducation, de sensibilisation, d'études, de surveillance. Enfin, les activités de soutien sont limitées dans le temps, donc temporaires et passagères.

❖ Deuxième critère : adaptabilité à l'indicateur des cibles ODD

A ce niveau, il est question de faire en sorte que l'indicateur de l'activité contribue effectivement à mesurer l'indicateur de la cible de l'ODD ou de l'agenda 2063.

❖ Troisième critère : localisation de l'activité

Le troisième critère relatif à la localisation permet de prendre en compte la portée de l'activité sur le territoire national. Si l'activité touche plusieurs communes, elle pourra atteindre un grand nombre de bénéficiaire et l'impact pourrait être étendu.

Mais il est important de souligner que l'accent devra être mis sur la nature de l'activité en privilégiant les activités de consommation et de production. Le tableau ci-dessous montre les différentes étapes d'élaboration du PTA des structures et les possibilités d'intégration des deux agendas.

Tableau 9 : Procédé de prise en compte des deux agendas dans les PTA

Propositions d'actions pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Expression des besoins au niveau de chaque structure	
• Proposer des activités qui adressent les cibles des deux agendas en lien avec les attributions de la structure • Tenir compte des critères de MeSODD pour formuler les activités ; • Evaluer le coût des activités	• Nomenclature des piliers • Liste de cibles des deux agendas ;
Etape 2 : Priorisation des besoins au regard du budget alloué à la structure	
• Identifier, hiérarchiser et sélectionner les activités qui tiennent compte des cibles des agendas et qui sont de nature consommation, production et habilitante ; • Retenir les activités de production et habilitante qui adressent au moins un indicateur des cibles des ODD. Dans le cas contraire retenir l'activité de production • Limiter les activités de soutien	• Nomenclature et critères d'appréciation des activités par MeSODD • Tableau d'hiérarchisation des actions • Matrice des actions prioritaires du costing des ODD
Etape 3 : Finalisation du PTA de la structure	
• Allouer aux activités dans l'ordre de priorisation retenu à l'étape précédente les ressources nécessaires à leur mise en œuvre conformément au CDMT notifié	• CDMT • Canevas PTA

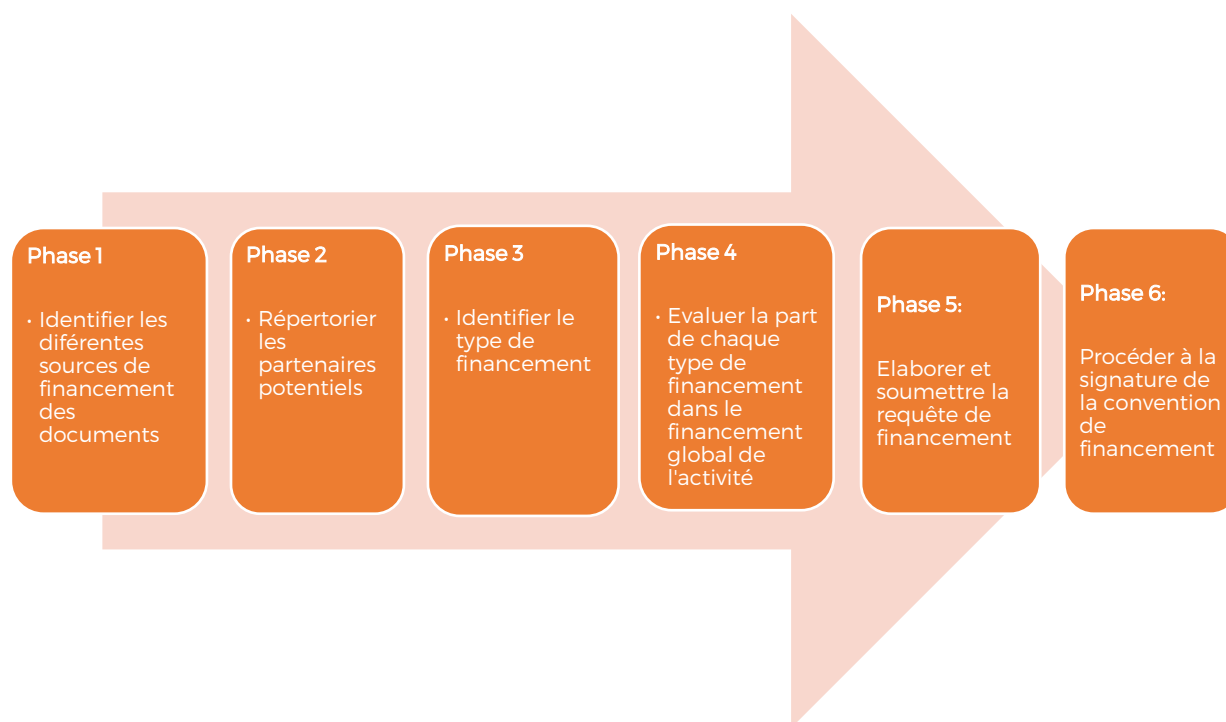
Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.6. PHASE V : Définition du mécanisme de financement et de mobilisation de ressources

Il est nécessaire à cette phase d'appréhender les différentes sources de financement des documents programmatiques en vue d'en apprécier les moyens de mise en œuvre. A cet effet, une déclinaison des interventions prévues dans ces documents par source de financement s'avère nécessaire en vue d'établir par exemple le lien avec les cibles de l'ODD 17 relatif au partenariat et l'Objectif 19 « *l'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique* » ainsi que l'objectif 20 « *l'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement* » de l'aspiration 7 qui stipule : « une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale " de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La démarche de définition d'un mécanisme de financement et de mobilisation des ressources dans les documents programmatiques en cohérence avec les agendas 2030 et 2063 doit respecter les étapes ci-après :

Figure 2: Processus de recherche de financement pour la prise en compte des Agendas 2030 et 2063



Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

Les sources de financement peuvent être regroupées en deux catégories à savoir : les ressources intérieures et les ressources extérieures.

En ce qui concerne les ressources extérieures, on distingue les prêts, les dons et les assistances techniques. Les Partenaires Techniques et financiers (PTF) qui octroient des prêts sont entre autres : la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la BADEA, l'UEMOA, la République Populaire de Chine, etc.

Les Partenaires Techniques et financiers (PTF) qui font des dons, sont entre autres, l'USAID, l'Union Européenne, la France, la GIZ, la Coopération Suisse, etc.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui apportent l'assistance technique sont le Fonds Monétaire International (FMI), l'UEMOA, etc.

L'élaboration de la requête de financement qui est l'ultime étape pour la mobilisation des ressources devrait s'inspirer des recommandations de la troisième conférence internationale sur le développement durable, tenue à Addis-Abeba du 13 au 17 juillet 2015 et conformément aux objectifs des deux agendas cités supra. Elles tiennent à la

prise en compte de la coopération sud-sud⁶ comme instrument pour soutenir les programmes nationaux ; la Coopération internationale pour le développement comme complément aux efforts des pays pour des financements concessionnels et non concessionnels et les partenariats multi parties prenantes.

En outre, il faudra motiver la requête de financement auprès du partenaire en montrant le degré de prise en compte des deux agendas dans le document programmatique avec un focus sur les cibles relevant de ses priorités. Les efforts du Gouvernement méritent également d'être retracés, notamment, à travers : (i) l'augmentation de la mobilisation des ressources domestiques au-delà des prévisions actuelles à travers les dons, prêts projets et appuis budgétaires, la poursuite des réformes de l'élargissement de l'assiette fiscale et (ii) un plus grand rationnement des dépenses publiques.

A titre illustratif :

Pour le secteur de l'environnement

Il peut être fait recours au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui assure une fonction d'intégration des préoccupations environnementales aux efforts de développement et fournit des ressources à titre de dons ou à des conditions de faveur pour soutenir les projets environnementaux dans les pays en développement.

Pour la santé

Des partenariats multi parties prenantes, tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Gavi) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme peuvent être privilégiés.

Pour le domaine de l'énergie, des TIC et des infrastructures

Le recours à la promotion du PPP (notamment les concessions en BOT) dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la santé, des infrastructures et des TIC) est requis.

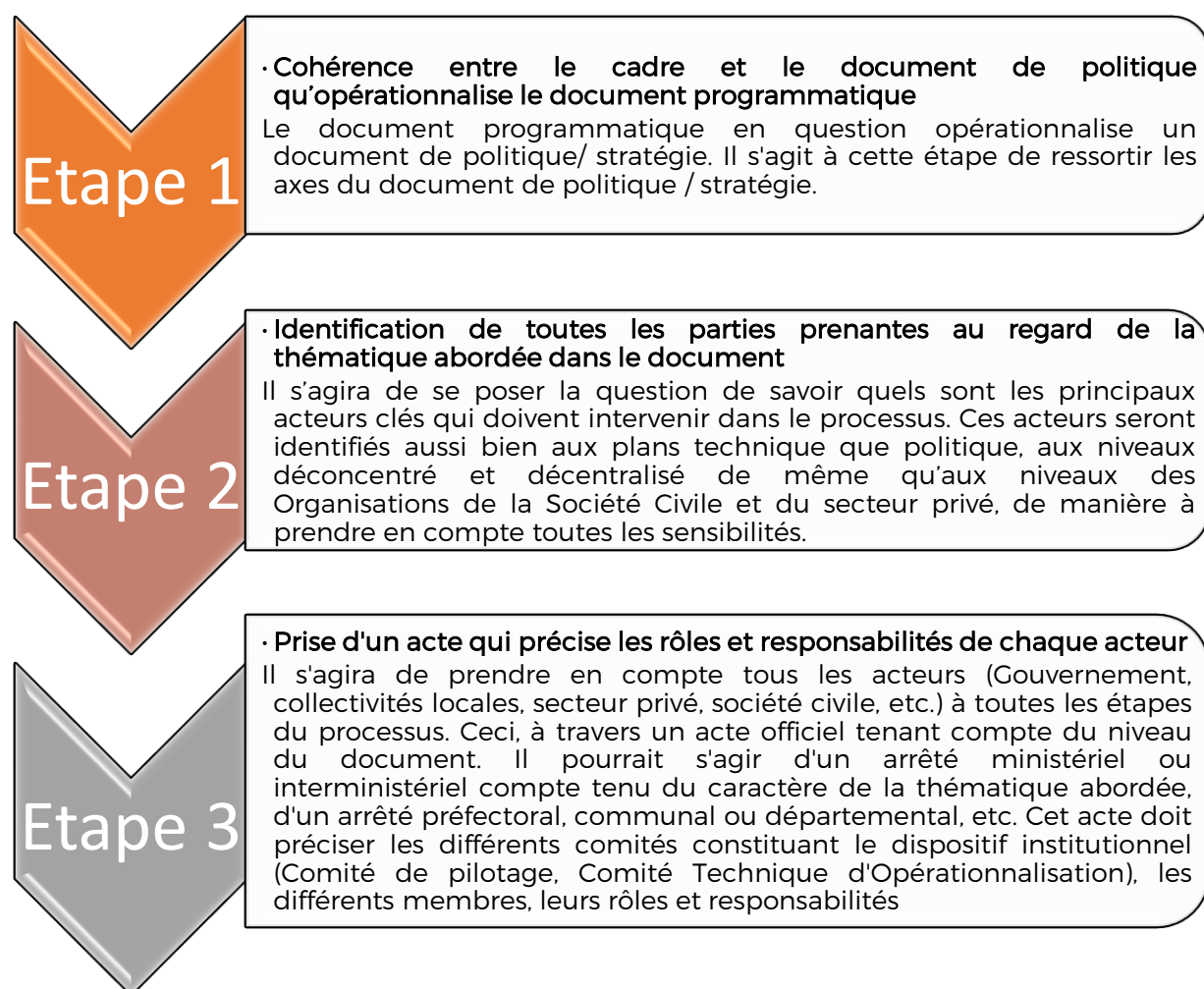
Ces différents éléments constituent des facteurs incitatifs favorables à la signature de la convention de financement.

3.2.7. PHASE VI : Définition du mécanisme de mise en œuvre

Cette phase est celle de la définition du dispositif institutionnel de mise en œuvre. Le schéma ci-dessous présente la structuration de ce dispositif :

⁶ La coopération sud-sud est un processus par lequel deux ou plusieurs pays en développement cherchent à se développer séparément ou conjointement par le biais d'échanges mutuels de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique (ONU, 2012)

Figure 3: Etapes du mécanisme de mise en œuvre



Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.2.8. PHASE VII : Définition du Dispositif de Suivi-Evaluation

Le dispositif de suivi – évaluation permet de suivre la progression de la mise en œuvre des moyens, des activités menées et des résultats obtenus aux plans physique et financier. Il permet : d'avoir des informations sur l'exécution du projet, du programme ou de l'action à l'endroit des responsables et parties prenantes ;

- de comparer l'évolution de l'action, du programme ou du projet par rapport aux prévisions afin d'identifier les écarts et proposer des mesures correctives ;
- d'intervenir à tous les niveaux de la mise en œuvre (administrative, financière ou opérationnelle) ;
- d'utiliser les rapports formels et la communication informelle (dialogue par exemple) ;
- de mettre l'accent sur les ressources, les activités, les résultats et les différents sujets de suivi ;
- de produire dans les délais requis, les différents livrables ;
- d'assurer la reddition des comptes.

La finalité de cet exercice est d'élaborer des rapports de mise en œuvre des documents programmatiques qui rendent compte du niveau de la mise en œuvre des ODD et des aspirations de l'agenda 2063 dans les thématiques prises en compte par lesdits documents.

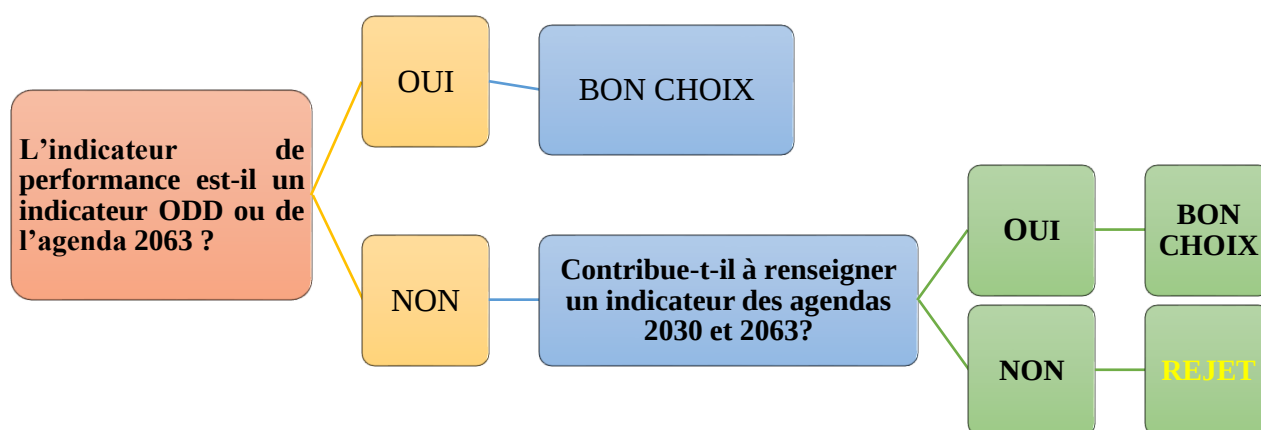
A cet égard, et pour s'assurer d'une prise en compte effective des agendas 2030 et 2063 dans le dispositif de suivi-évaluation des documents programmatiques, il faudra tenir compte des étapes clés ci-après :

Etape 1: Elaboration du cadre de mesure de performance du document programmatique

- Concevoir la matrice des indicateurs de performance du document programmatique ;
- Répertorier les indicateurs des agendas 2063 et 2030 en lien avec la thématique concernée ;
- Etablir les éventuels liens entre les indicateurs de performance et ceux des agendas 2030 et 2063 du secteur concerné.

La représentation ci-après permet d'établir le lien entre l'indicateur de performance et les indicateurs des agendas 2063 et 2030.

Figure 4: Lien entre les indicateurs de performance et les agendas 2030 et 2063



Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

Ainsi, la principale question à se poser est la suivante : L'indicateur de performance est-il un indicateur ODD ou de l'agenda 2063 ?

Elle permet d'établir s'il y a un lien direct entre l'indicateur de performance et un indicateur des agendas 2063 et 2030, ou si c'est un lien indirect ou s'il n'en existe pas du tout.

Cette analyse va se faire sur tous les indicateurs de performance aux fins de déterminer le degré de prise en compte des indicateurs des deux agendas dans le document programmatique. In fine, elle permet d'apprécier le degré d'arrimage du cadre de mesure de performance du document programmatique à celui des agendas 2063 et 2030.

Etape 2 : Elaboration des rapports périodiques de mise en œuvre

Outre les interventions réalisées au cours de la période sous revue, les rapports périodiques de mise en œuvre doivent présenter le tableau d'évolution des indicateurs de performance avec focus sur les indicateurs des agendas 2063 et 2030 relevant du secteur concerné par le document.

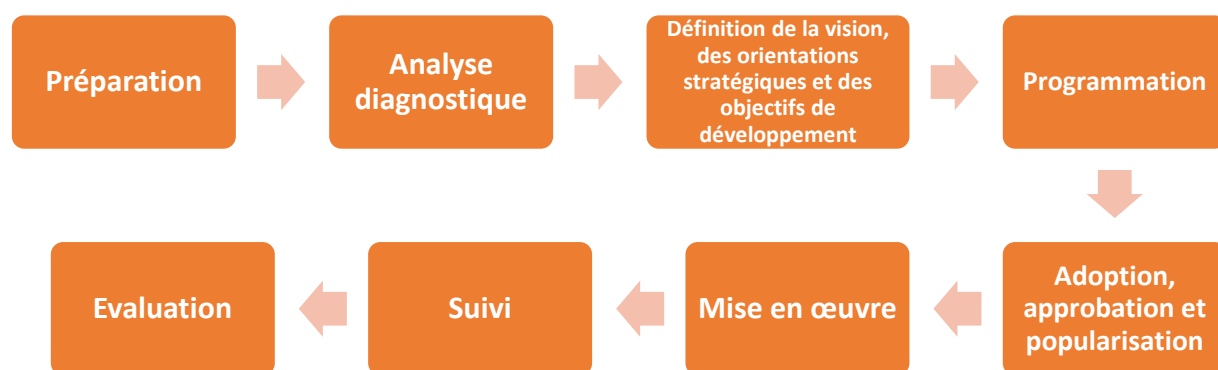
Etape 3 : Reddition de compte

Cette étape est celle d'échanges et de partages du contenu des rapports avec toutes les parties prenantes de manière à ne laisser personne de côté. Elle permet également de partager avec tous les acteurs le point des ressources mises à disposition et leur niveau de consommation.

3.3. Au niveau local

La présente section a pour but de donner des directives relatives à la démarche d'intégrer les agendas 2030 et 2063 dans les Plans de Développement Communal (PDC). A cet effet, le processus d'intégration des agendas 2030 et 2063 dans les PDC s'appuie sur les différentes étapes du processus d'élaboration telles que formulées dans le guide d'élaboration des Plans de Développement Communal édition de juillet 2016. Ainsi, la conduite du processus d'intégration desdits agendas dans les PDC passe par huit (08) principales phases à savoir :

Figure 5: Principales phases d'élaboration du PDC



Source : Guide d'élaboration du Plan de Développement Communal, MDGL, 2016

3.3.1. PHASE I : Préparation du processus d'élaboration du PDC

A cette phase, il est essentiel de s'assurer que tous les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PDC partagent la même compréhension pour ce qui concerne l'importance de la prise en compte des agendas 2063 et 2030. La méthodologie adoptée au cours dudit processus doit considérer toutes les dispositions à prendre pour une intégration effective des deux agendas.

Selon le guide d'élaboration du PDC, la préparation du processus de planification locale s'articule essentiellement autour de cinq (05) étapes à savoir : la prise de

décision du Conseil Communal ; (ii) la création du Comité de Pilotage (au besoin un comité technique), (iii) l'information / sensibilisation ; (iv) l'identification d'une structure d'appui et ; (v) la formation des membres du CC et du CP. Ainsi, des efforts d'intégration des agendas 2063 et 2030 devront être menés à chacune de ses étapes telles que résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de préparation

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Prise de décision du Conseil Communal	
- Créer l'adhésion de tous les acteurs autour du processus d'intégration des deux agendas dans la planification locale ; - Tenir compte de l'intégration des agendas 2063 et 2030 dans la délibération du Conseil Communal	- Séance d'appropriation des deux agendas par les élus communaux - Session du Conseil communal - Tableau d'arrimage - Fiches de domestication et rapport de spatialisation des ODD
Etape 2 : Création du Comité de Pilotage (au besoin un comité technique)	
- Créer le comité de pilotage sensible aux ODD et à l'agenda 2063 ; - Mettre en place des groupes thématiques par pilier d'ODD/agenda 2063 ; - Veiller à ce qu'il y ait des expertises en ODD/agenda 2063 parmi les membres du comité de pilotage à travers une cartographie des acteurs ; - Mettre à disposition si possible une personne ressource spécialiste des questions des ODD et de l'agenda 2063.	- Actes administratifs (arrêté communal et autres) - Grille d'évaluation des Compétences
Etape 3 : Information/sensibilisation de la population sur les enjeux de l'intégration des agendas 2063 et 2030	
- Organiser une campagne de sensibilisation sur le processus de planification où une place importante est accordée aux agendas 2063 et 2030 ; - Présenter sommairement les objectifs de l'intégration des deux agendas, ses grandes séquences et activités ; - Faire connaître le contenu des deux agendas, l'importance de leur prise en compte à l'échelle locale ainsi que la contribution attendue des différents acteurs ;	- Ateliers / Réunions leaders, les OSC ; les ONG ; IEC - Radios rurales ou communautaires ; - Ateliers/Réunions avec les différentes couches de la commune y compris les

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
• Entretenir la population sur la contribution attendue, leurs rôles et responsabilités dans l'intégration et la mise en œuvre des deux agendas.	• personnes vulnérables • Emissions radiophoniques
Etape 4 : Identification d'une structure d'appui	
• Elaborer des termes de référence/note conceptuelle des consultants, des personnes ressources à impliquer dans le processus d'intégration précisant tous les aspects des deux agendas à prendre en compte dans le PDC ; • Recruter l'équipe de consultant chargée d'intégrer les deux agendas dans la planification du développement local ; • Organiser une séance de cadrage méthodologique mettant en exergue le chronogramme des activités liées à l'intégration.	• Procédures de passation des marchés • ; • Tableau d'arrimage • Fiches de domestication et rapport de spatialisation des ODD
Etape 5 : Formation des membres du Conseil Communal et du Comité de Pilotage	
• Renforcer les capacités des membres du comité de pilotage et groupes thématiques sur les aspects des deux agendas et la démarches de leur intégration dans le PDC ; • • Insister sur la prise en compte de tous les aspects des deux agendas à travers les outils proposés ; • Valoriser les compétences dans la sensibilisation de la population sur les enjeux desdits agendas. •	• Atelier de formation sur les enjeux des 2 Agendas ; • Tableau d'arrimage • Fiches de domestication et rapport de spatialisation des ODD

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.2. PHASE II : Diagnostic

Cette phase sera articulée autour de 4 étapes : i) l'analyse documentaire ; ii) la collecte et l'analyse des données ; iii) la rédaction du rapport diagnostic et ; iv) la restitution et validation dudit rapport.

3.3.2.1. Analyse documentaire

Une première étape de l'analyse diagnostique est l'analyse documentaire permettant d'exploiter et de valoriser les informations collectées antérieurement sur la situation de la commune au regard des performances en lien avec les cibles ODD/agenda 2063 traduites dans les documents existants. Une attention sera accordée aux monographies communales élaborées dans le cadre du processus de spatialisation des cibles prioritaires des ODD.

3.3.2.2. Collecte et analyse des données

Cette phase vise à collecter auprès de toutes les parties prenantes intervenant au niveau communal, un ensemble d'informations utiles au diagnostic communal. Ceci passe par les diagnostics participatif et technique, la détermination du niveau de priorité des cibles ODD/Agenda 2063 au regard des informations collectées au niveau des diagnostics précédents.

3.3.2.3. Rédaction du rapport de diagnostic

A cette étape, il s'agira de faire une synthèse du processus de diagnostic qui comprend, les analyses des données quantitatives et qualitatives liés aux aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux de la commune. En outre, l'analyse croisée des priorités permet de mettre en parallèle les priorités consensuelles en lien avec les cibles prioritaires spatialisées avec les priorités nationales pour les orientations inscrites dans les politiques et stratégies aux niveaux national et déconcentré.

3.3.2.4. Restitution et validation du rapport

A l'issue de l'élaboration du rapport de diagnostic, un atelier de restitution et de validation des résultats de ce diagnostic est organisé au niveau communal. Au cours de cet atelier, les résultats sont examinés par l'ensemble des parties prenantes en vue de dégager un consensus.

Tableau 11: Procédé de prise en compte des deux agendas la phase de diagnostic

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas dans la phase diagnostique	Méthodes/outils
Etape 1 : Analyse documentaire	
• Exploiter la cartographie et les documents existants sur la situation de la commune par rapport aux ODD/Agenda 2063 ; • Hiérarchiser et synthétiser l'information et les documents collectés ;	• Revue documentaire •
Etape 2 : Collecte et analyse des données	
❖ Effectuer le diagnostic participatif • Elaborer et valider les outils de collecte sensibles aux ODD/Agenda 2063 ; • Collecter les informations sur le niveau de perception des communautés sur les ODD et les objectifs de l'agenda 2063 ; • Faire l'inventaire des initiatives communales et communautaires mises en place pour l'atteinte des ODD et des objectifs de l'agenda 2063 ; ❖ Effectuer le diagnostic technique et institutionnel • Collecter les informations quantitatives et qualitatives sur les secteurs transversaux ou spécifiques ; • Identifier les enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux expliquant	• Séances avec les leaders d'opinion et représentants des groupes d'intérêt au sein du village ou du secteur • Fiches de collecte (Guides d'entretien et Questionnaires) ; • Focus groupe (leaders d'opinion et représentants de groupe d'intérêt au sein du village ou du secteur) ;

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas dans la phase diagnostique	Méthodes/outils
l'importance de la réalisation des cibles des ODD et des objectifs de l'agenda 2063 ; • Collecter les informations par groupes thématiques sur l'état de réalisation des ODD et des objectifs de l'agenda 2063 dans la commune ; • Evaluer les services techniques de la mairie par rapport à la prise en compte des ODD/agenda 2063 ; • Collecter les informations sur la collaboration Mairie-SDE ; • Apprécier le fonctionnement des commissions permanentes du Conseil Communal et leur niveau de compréhension des ODD. • Identifier les problèmes, les forces, les faiblesses, ainsi que les défis et enjeux majeurs en lien avec les piliers d'ODD/Objectifs de l'agenda 2063 ; ❖ Détermination du niveau de priorité des cibles ODD/agenda 2063 • Définir les niveaux de priorité des cibles ODD et des Objectifs de l'agenda 2063 par rapport aux cibles localisées ; • Classer par ordre de priorités les actions/les bonnes pratiques en faveur des ODD et des objectifs de l'agenda 2063;	• Liste des cibles et indicateurs des deux agendas • Collecte de données par pilier ODD/Objectifs de l'agenda 2063 • Atelier de détermination des priorités • GPC • RIA
Etape 3 : Rédaction du rapport	
• Effectuer une analyse croisée des priorités retenues aux trois étapes précédentes ; • Formuler des recommandations pour une amélioration de la prise en compte des ODD/objectifs de l'agenda 2063 dans le PDC	• Tableaux synthétiques du rapport de diagnostic • Grille d'analyse croisée • Cibles spatialisées
Etape 4 : Restitution et validation	
• Restituer les résultats du diagnostic ; • Examiner les résultats du diagnostic avec l'ensemble des parties prenantes ; • Mettre en cohérence les résultats par toutes les parties prenantes en tenant compte de la prise en compte des deux agendas (au besoin recourir à la GPC) ; • Valider le diagnostic	• Rapport de diagnostic • Rapports de spatialisation des cibles

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.3. PHASE III : Définition des orientations stratégiques

A partir des tendances et analyses issues de la phase de préparation et celle de l'analyse diagnostique, la vision, les orientations stratégiques et les objectifs stratégiques seront formulés. A cet effet, il sera question de : (i) prendre en compte les instruments de planification nationaux et internationaux tels que les agendas 2030 et 2063 dans le processus de planification communale ; (ii) formuler la vision de développement et ; (iii) définir les orientations stratégiques et les objectifs de développement.

3.3.3.1. *Prise en compte des instruments de planification nationaux et internationaux*

A cette étape, l'équipe de rédaction du PDC doit dans un premier temps prendre en compte les priorités en matière de développement au niveau mondial et en Afrique tels que les agendas 2063 et 2030. Elle doit également s'assurer de la prise en compte des orientations et des stratégies régionales et nationales indiquées dans le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), ainsi que des stratégies sectorielles alignées sur les ODD/agenda 2063.

3.3.3.2. *Formulation de la vision de développement*

La plupart des communes disposent d'un PDC première et deuxième génération contenant déjà une vision élaborée pour un horizon souvent à long terme (15, 20 ou 25 ans). A cet effet, une nouvelle définition doit refléter la spécificité de la commune et partir des réalités qui lui sont propres adressées par pilier d'ODD et objectifs de l'agenda 2063 pour la projeter vers un avenir à la fois réaliste et ambitieux. Il est question à cette étape de tenir compte de la durabilité, des priorités des communautés et des orientations du référentiel national.

3.3.3.3. *Définition des orientations stratégiques (axes stratégiques) et des objectifs de développement*

Il est question à cette étape de définir les axes stratégiques et les objectifs de développement de même que les indicateurs pour le suivi-évaluation. A cet effet, les déterminants stratégiques (facteurs internes et externes) de la commune, consignés sous forme de matrice SWOT serviront à l'élaboration de la Matrice des Orientations Stratégiques (MOS). La MOS présente en colonne les enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux (opportunités et menaces) qui expliquent l'importance de l'atteinte des cibles des ODD/ agenda 2063 et en ligne les potentialités, atouts, problèmes et contraintes en lien avec les piliers d'ODD/Objectifs de l'agenda 2063.

Tableau 12 : Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de définition des orientations stratégiques

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Prise en compte des instruments de planification nationaux et internationaux	
• Prendre en compte les priorités de développement au niveau mondial et continental ;	Réunions et ateliers Tableau d'arrimage

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
S'assurer de la prise en compte des orientations et des stratégies nationales et sectorielles	GPC Documents de politiques nationales et sectorielles
Etape 2 : Formulation de la vision de développement	
- Apprécier la vision déjà élaborée dans le PDC en fonction des préoccupations spécifiques de la commune adressées sur les piliers d'ODD - Tenir compte de la durabilité, des priorités des communautés et des orientations du référentiel national - Faire une reformulation de la vision de développement calibrée sur les piliers des deux agendas	Brainstorming avec les membres des groupes thématiques MeSODD GPC Rapport de spatialisation Schéma d'Aménagement des Communes
Etape 3 : Définition des orientations stratégiques (axes stratégiques) et des objectifs de développement	
- Assurer la prise en compte des dimensions du développement durable au niveau des orientations stratégiques, les outils de développement ; - Définir les orientations stratégiques et les objectifs en tenant compte des cibles des agendas 2063 et 2030, des priorités communales et orientation du référentiel national notamment le programme de croissance pour le développement durable ; - Identifier, par axe stratégique, une bonne pratique susceptible de faciliter l'atteinte de plusieurs cibles des piliers ODD/agenda 2063	- MOS, - Supports cartographiques, - Réunions et ateliers, - Arbre des objectifs - Réunions et ateliers, - Documentation des bonnes pratiques par axe stratégique

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.4. PHASE IV : Programmation

C'est à la phase de programmation que sont choisies les priorités et les actions ou projets clés à mettre en œuvre pour l'atteinte du développement durable. Ainsi, cette phase passe par l'élaboration du plan quinquennal ; l'élaboration du schéma de financement et la restitution et validation.

3.3.4.1. *Elaboration du plan quinquennal*

Il est fortement recommandé de procéder à la déclinaison des objectifs stratégiques ou spécifiques formulés dans le plan quinquennal (par effet de cascade) pour donner lieu à différents programmes de développement de la commune (par exemple : programme de développement économique, programme de développement sociocommunautaire...).

Pour la formulation du plan quinquennal, des programmes et projets, on doit partir des mesures identifiées susceptibles de faciliter l'atteinte des cibles des piliers ODD/Agenda 2063 par axe stratégique. Ceci passe initialement par l'élaboration

d'une matrice synthétique des pistes d'actions par domaine stratégique et par enjeu en lien avec les cibles prioritaires des ODD/agenda 2063.

3.3.4.2. *Elaboration du schéma de financement*

La programmation des investissements au niveau communal doit rechercher la cohérence des besoins identifiés par les Communes et inscrits dans le PDC avec les cibles prioritaires ODD/Agenda 2063. Ainsi, l'équipe d'élaboration du PDC définit les besoins en financement pour toute la période d'exécution du PDC. Ensuite, cela est consigné dans un tableau appelé schéma de financement pluriannuel qui précise les programmes, les projets et les sources de financement. Le financement est basé essentiellement sur les ressources propres de la commune, les transferts de l'Etat (FADeC) et d'autres ressources externes.

3.3.4.3. *Restitution et validation*

C'est la dernière étape de cette phase qui permet de prendre en compte toutes les observations des parties prenantes et recueillir leur validation. A cet effet, la prise en compte des cibles des deux agendas devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Tableau 13: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de programmation

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Elaboration du plan quinquennal	
• Synthétiser les mesures en faveur des cibles prioritaires ODD/Agenda 2063 identifiées précédemment ; • Regrouper les mesures en faveur des cibles prioritaires ODD/Agenda 2063 par axe stratégique ; • Dresser le profil d'impact et la faisabilité des mesures identifiées par axe stratégique • Choisir/Formuler les actions ou projets structurants par rapport aux axes stratégiques ; • Identifier des indicateurs de performance SMART axés sur les impacts/résultats ; • Définir des indicateurs mesurant les progrès vers l'atteinte de la vision de la commune et l'atteinte des cibles prioritaires ODD/Agenda 2063 au niveau communal.	• Réunions et ateliers, • Documentation des bonnes pratiques par axe stratégique • Liste des indicateurs des cibles prioritaires ODD/agenda 2063 • RIA • GPC
Etape 2 : Elaboration du schéma de financement	
• Evaluer les potentialités économiques et financières de la commune ; • Evaluer les ressources annuelles nécessaires pour l'atteinte des cibles ODD/agenda 2063 ; • Exploiter toutes les informations disponibles avec le niveau de détail le plus pertinent pour établir une classification du budget selon les ODD/objectifs de l'agenda 2063; • Déterminer le niveau d'allocation des ressources aux cibles prioritaires ODD/Agenda 2063 ;	• Tableau de planification pluriannuelle, • Tableau du schéma de financement, • Fiche récapitulative des projets • Normes d'actions du processus de spatialisation

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Proposer d'éventuels ajustements pour tenir compte de l'ensemble des cibles prioritaires et les liens existants entre eux.	
Etape 3 : Restitution et validation	
- Elaborer le rapport d'étape de la programmation ; - S'assurer que tous les critères de prise en compte des deux agendas figurent dans les résultats de cette phase.	Réunions et ateliers

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.5. PHASE V : Validation, approbation et popularisation

Cette phase s'articule autour de : la rédaction du PDC, l'adoption, approbation par l'autorité de tutelle et la popularisation et médiatisation du plan. L'accent sera ainsi mis sur les deux premières étapes.

3.3.5.1. Rédaction du PDC

Au cours de la phase de rédaction du PDC, l'on doit s'assurer que suite aux amendements successifs du contenu du PDC, des mesures importantes identifiées dans les phases précédentes n'ont pas été omises. Il y a donc lieu de s'assurer que la formulation des idées met en relief de façon cohérente les choix opérés dans les différentes phases du processus pour la prise en compte effective des cibles ODD/agenda 2063. De ce fait, l'équipe d'appui doit mettre en exergue les ODD/objectifs de l'agenda 2063 ainsi que leurs cibles prioritaires au niveau de chacune des parties du document de planification locale.

Ce premier document élaboré est soumis aux membres du Comité de Pilotage qui apportent leurs observations et autres amendements pour être intégrés. Lors de la revue organisée à cet effet, les membres du comité de pilotage doivent également s'assurer de la prise en compte des ODD/Objectifs de l'agenda 2063.

L'un des outils permettant de vérifier le degré de prise en compte des ODD ainsi que des principes de durabilité est la grille d'analyse du développement durable adaptée aux ODD de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

3.3.5.2. Adoption et approbation de l'autorité de tutelle

Le document du Plan de Développement Communal (PDC) une fois rédigé, sous forme d'avant-projet, sera soumis au Maire pour faire l'objet de délibération au Conseil Communal. L'enjeu à ce stade en ce qui concerne l'intégration effective des ODD et de l'Agenda 2063 est de veiller à ce que le PDC à soumettre Conseil Communal restitue parfaitement l'importance des aspects liés aux cibles prioritaires des ODD/agenda 2063, aussi bien au niveau des dimensions et principes du développement durable, que de l'état des lieux et diagnostic participatif, des enjeux et défis, des buts et objectifs, des orientations stratégiques et des dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Ce Conseil vérifie d'abord, entre autres, si : (i) les ODD/Objectifs de l'agenda ainsi que leurs cibles prioritaires sont effectivement bien pris en compte dans le PDC

notamment au niveau des orientations stratégiques en cohérence avec les documents nationaux et (ii) les interrelations entre les cibles prioritaires des ODD/objectifs de l'agenda 2063 ainsi que les objectifs transversaux sont pris en compte au niveau de la budgétisation des actions programmées. Il s'agit des éléments qui doivent être mentionnés dans le référentiel servant de base pour l'approbation du PDC. Enfin, le Conseil Communal adopte le PDC et le préfet contrôle la légalité.

Enfin, La popularisation permet à tous les acteurs du développement de la commune de s'approprier du plan et de mieux participer à la mise en œuvre des projets structurants en faveur des cibles prioritaires ODD/Agenda 2063.

Tableau 14: Procédé de prise en compte des deux agendas dans la phase de validation, approbation et popularisation

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Rédaction du PDC	
• Tenir compte des choix et actions en lien avec les cibles ODD/agenda 2063 retenues dans les phases précédentes lors de l'élaboration du draft ; • S'assurer de la prise en compte effective des ODD/Objectifs de l'agenda 2063 dans tout le document de planification locale lors de la revue au niveau du Comité de pilotage.	• Réunions et ateliers, • Grille d'évaluation de la prise en compte ODD/Objectifs de l'agenda 2063
Etape 2 : Adoption, approbation par l'autorité de tutelle	
• Vérifier la prise en compte des ODD/objectifs de l'agenda 2063 dans le PDC	• Session du CC, • Session du CDCC, • Plan de communication, • Mass-média

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.6. PHASE VI : Mise en œuvre

Au cours de la phase de mise en œuvre du PDC, le Conseil Communal met en place les dispositions institutionnelles, élabore chaque année le Programme Annuel d'Investissement, effectue la programmation financière, mobilise les ressources, met en place les mesures d'accompagnement et exécute les activités planifiées.

Tableau 15 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de mise en œuvre

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape 1 : Dispositions institutionnelles	
• Mettre en place une commission/un cadre de concertation autour des ODD/agenda 2063 pour le suivi et le contrôle des programmes/projets à fort impact sur les cibles prioritaires ODD/agenda 2063 ;	• Réunions et ateliers, • Grille d'évaluation de la prise en compte

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
S'assurer que le PDC est transmis aux partenaires au développement de la commune œuvrant dans les secteurs à fort impact ODD/agenda 2063.	ODD/Objectifs de l'agenda 2063 MeSODD
Etape 2 : Programmation annuelle et élaboration du budget	
- S'assurer que l'affinement de la programmation annuelle tienne compte d'actions, de projets à réaliser ou de mesures susceptibles de favoriser l'atteinte des cibles ODD/agenda 2063 ; - Faire exécuter au cours de l'année les actions à fort impact ODD/agenda 2063 prévues suivant un échéancier déterminé	- Normes d'actions de cibles prioritaires spatialisées - Fiche du processus de détermination des dotations affectées
Etape 3 : Mobilisation des ressources	
- Identifier les mécanismes existants pour la mobilisation des ressources en faveur des projets structurants susceptibles d'accélérer l'atteinte des cibles ODD/agenda 2063 ; - Définir un niveau réaliste de mobilisation des ressources endogènes en tenant compte des interconnexions systémiques plus profondes entre chaque objectif et cible des agendas 2063 et 2030 ; - Veiller à ce que les investissements mobilisés ne soient pas en contradiction avec les priorités consensuelles identifiées en lien avec les deux agendas.	- Ateliers et réunions - Fiche prévisionnelle annuelle des besoins en financement
Etape 4 : Exécution des activités planifiées	
- Assurer le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des acteurs impliquées dans l'exécution sur la mise en œuvre des actions en faveur des deux agendas ; - Optimiser les ressources en tirant parti des activités à exécuter réduisant les compromis et facilitant les synergies intersectorielles.	Fiche de description succincte de projet

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.7. PHASE VII : Suivi

Pour ce qui concerne le suivi-évaluation, son but est de permettre la mesure des progrès réalisés lors de la mise en œuvre des actions susceptibles d'accélérer l'atteinte des cibles ODD/agenda 2063 et de procéder aux ajustements nécessaires. Ceci passe par la mise en place d'un dispositif de collecte de données de suivi. Ce dispositif permettra de mobiliser les différentes parties prenantes intervenant au niveau communal.

Tableau 16 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de suivi

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape : Mise en place du dispositif de collecte de données de suivi	
• Elaborer et mettre en œuvre les outils de suivi des réalisations en faveur des ODD/Agenda 2063 ; • S'assurer de la désagrégation systématique des indicateurs pour mieux apprécier l'efficacité et l'impact des interventions et ne laisser personne de côté ; • Veiller à produire des informations pertinentes sur le niveau d'atteinte des cibles ODD/Agenda 2063.	• Canevas de suivi liés aux ODD/Agenda 2063 • Visites/enquêtes

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

3.3.8. PHASE VIII : Evaluation

L'activité de suivi doit être renforcé par des évaluations qui permettront de mieux apprécier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes d'actions en faveur des ODD/Agenda 2030 au niveau communal. Ceci passe par la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

Tableau 17 : Procédé de prise en compte des agendas 2063 et 2030 dans la phase de l'évaluation

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
Etape : Evaluation à mi-parcours	
• Apprécier l'adéquation du dispositif institutionnel de mise en œuvre des ODD/Agenda 2063 ; • Apprécier la manière dont les projets structurants du PDC ont contribué à l'atteinte des ODD/Agenda 2063 ; • Evaluer le niveau de mobilisation et de priorisation des ressources en faveur des projets à fort impact ODD/Agenda 2063 ; • Tirer des leçons sur l'exécution des projets du PDC et réajuster les stratégies de mise en œuvre pour l'atteinte des ODD/Agenda 2063	• Matrice d'évaluation qui prend en compte les critères d'évaluation retenus
Etape : Evaluation finale	
• Evaluer le degré de prise en compte effective des deux agendas et proposer des pistes d'amélioration ; • Analyser la pertinence des projets/programmes à assurer l'atteinte des niveaux des indicateurs ODD/agenda 2063 fixés à l'échéance du PDC • Apprécier la mesure dans laquelle les ressources ont été mobilisées et investies selon les priorités de développement durable ;	• Matrice d'évaluation qui prend en compte les critères d'évaluation retenus • Guide d'entretien • Questionnaires d'enquête

Proposition d'actions possibles pour la prise en compte des agendas	Méthodes/outils
• Evaluer la manière dont des projets/programmes à réduire les compromis et favoriser les synergies entre les cibles ODD/Agenda 2063 ; • Décider de la poursuite et/ou la mise à échelle ou non des projets/programmes en tenant compte de leur contribution à l'atteinte des cibles ODD/Agenda 2063	

Source : Travaux des consultants/DGCS-ODD, 2020

IV. MESURE DU DEGRE D'ALIGNEMENT DES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES SUR LES ODD ET AGENDA 2063

Cette section met en exergue les outils usuels utilisés pour mesurer le degré d'alignement des documents programmatiques existants sur les cibles des deux agendas. L'accent est mis ici sur trois outils : d'abord (i) l'outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) qui est développé par le PNUD et permet d'identifier les cibles prioritaires, (ii) ensuite la Grille de Priorisation des Cibles des ODD (GPC) développée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et bien qu'étant un outil de priorisation, contient un volet qui permet d'apprécier la situation de prise en compte des cibles relevant des attributions du secteur ou de la commune et (iii) enfin l'outil de mesure de la sensibilité ex-ante des Plans de Travail Annuel (PTA) des Ministères sur les ODD (MesODD) qui est basée sur une approche de scoring et est développée par la DGCS-ODD. Les détails sur les procédures d'utilisation des différents outils figurent en annexe n°1 du présent manuel.

4.1. La méthode d'analyse rapide intégrée (RIA)

L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA) est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes (BPPS) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et aide au processus d'opérationnalisation et de contextualisation des ODD. Il permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de politiques sectorielles, de stratégies nationales et communales de développement existants sur les ODD. L'outil RIA consiste en une revue comparative des politiques et des stratégies nationales sous le prisme « cibles ODD ». La démarche méthodologique proposée ambitionne de réaliser une cartographie des objectifs, des politiques et des stratégies de développement national ou sectoriel, en relation avec les ODD, leurs cibles et leurs indicateurs. Le procédé repose sur deux matrices appelées RIA 1 et RIA2.

Le RIA 1, l'émanation du RIA 2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule C_{ij} de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j), et dénote la prise en compte de la cible

correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2 est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales et sectorielles publiques. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après : (i) les domaines nationaux prioritaires tels que repris dans les principaux documents de planification ; (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ; (iii) les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ; (iv) les institutions responsables de la mise en œuvre ; et (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

De façon globale, l'analyse RIA se déroule suivant cinq (5) principales étapes que sont : (i) identification des domaines prioritaires ; (ii) constitution des groupes de travail ; (iii) renseignement de la matrice RIA 2 ; (iv) consolidation des résultats du RIA 2 et (v) renseignement de la matrice RIA 1.

4.2. La grille de priorisation des cibles (GPC)

La grille de priorisation des cibles (GPC) est un outil développé par l'organisation Internationale de la Francophonie pour prioriser les cibles des ODD dans les documents de planification. Elle distingue plusieurs étapes dont : (i) celle préalable ; (ii) la réflexion sur les enjeux ; (iii) la priorisation proprement dite des cibles et (iv) l'interprétation des résultats.

Les étapes préalables consistent essentiellement à : (i) prendre connaissance des ODD et de leurs cibles ; (ii) collecter les informations sur l'état d'avancement du secteur ou de la commune concernée relativement aux cibles ; (iii) renseigner l'état d'avancement des documents de planification pertinentes au niveau du secteur ou de la commune ; (iv) identifier les responsables de l'analyse ; (v) identifier les membres de l'équipe d'analystes.

L'étape de réflexion sur les enjeux consiste à préciser les menaces (ou risques) et les opportunités qui pourraient être associées à chacune des cibles. Les menaces et les opportunités peuvent être liées à des spécificités sectorielles ou locales, à des pressions externes, ou à des contextes sectoriels ou locaux temporaires ou permanents.

La priorisation proprement dite des cibles passe par l'attribution de poids ou score en fonction d'une part de l'importance de la cible pour le secteur et d'autre part du niveau de performance actuel de la cible pour le secteur. Elle passe par les étapes ci-après : (i) une évaluation de l'importance de chaque cible, pour les 17 ODD, dans le cadre spécifique du secteur ou de la commune ; (ii) l'évaluation et la documentation de l'état d'avancement dans l'atteinte de chaque cible dans le secteur ou la commune ; (iii) l'évaluation du niveau de compétences du secteur ou de la commune pour chaque cible ; (iv) la recherche des actions ou des stratégies pour inscrire les cibles prioritaires dans la planification locale. Cette analyse doit être faite pour l'ensemble des cibles applicables à l'échelle du secteur ou de la commune des 17 ODD.

Pour apprécier le degré d'alignement des documents programmatiques existants aux cibles prioritaires, on s'arrêtera à l'étape qui consiste à évaluer pour un secteur ou une commune, la performance à un moment donné du niveau de prise en compte des cibles dans les documents programmatiques. Les autres étapes pourront servir à faciliter la priorisation et donc la phase d'intégration

L'outil repose sur un scoring des performances par cibles et les points (score) sont donnés par les acteurs et parties prenantes du document programmatique considéré à travers un focus group organisé à cet effet.

4.3. Mesure de la sensibilité ex-ante des Plan de Travail Annuel des Ministères aux ODD (MesODD)

La Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a conçu l'application de Mesure de la Sensibilité ODD "MesODD" des Plans de Travail Annuels (PTA) aux cibles prioritaires des ODD. Cette application repose sur un scoring des activités planifiées et vise à mesurer en termes de pourcentage, le degré de sensibilité des activités ou de prise en compte des ODD dans les PTA des ministères. Les scores (points) sont retenus d'accord partie avec les Points Focaux (ODD) et les Directeurs de la Programmation et de la Prospective (DPP) des différents ministères. Autrement dit, cette démarche permet d'évaluer dans quelle mesure des politiques, stratégies, programmes ou projets élaborés par un ministère contribuent-ils à l'atteinte des cibles des ODD. Au regard des liens de similitude entre les agendas 2063 et 2030, cette application mesure également le degré de prise en compte de l'agenda 2063 dans les documents programmatiques.

Ainsi, la mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les agendas 2063 et 2030 s'effectuera à travers l'outil "MesODD" dont la méthodologie d'analyse des activités s'articule autour de trois critères à savoir : (i) la nature de l'activité programmée (Habilitantes / Capacitantes, Production/Offre de consommation, Soutien); (ii) la contribution de l'activité au renseignement de l'indicateur de la cible ODD associée ; et le niveau d'inclusion géographique de l'activité (dispersion).

Pour ce qui concerne le premier critère, quatre catégories d'activités méritent d'être soulignées et sont pondérées en fonction de leur nature. Il s'agit de :

- **Les activités habilitantes ou capacitantes** : Ce sont des activités qui rendent capable d'accomplir un acte, les activités d'information, de formation, d'éducation, de sensibilisation, d'études, de surveillance, etc... *Exemple : Lois, Stratégies, Sensibilisation, Formation, Enquête, Etc.*
- **Les activités de production ou d'offre** : Ces types d'activités permettent de rendre disponibles les produits ou services nécessaires à la satisfaction d'un besoin en lien avec la ou les cibles prioritaires concernées. *Exemple : production d'électricité, extension du réseau d'électricité, électrification, forage, construction d'écoles, d'hôpitaux, ... Etc.*
- **Les activités de consommation ou d'accès** : Ce sont celles qui assurent la jouissance effective du bien/service produit. Elles concernent la satisfaction

d'une demande, ou des services/biens pour lesquels toutes les barrières (géographiques et financières) sont convenablement adressées.

- **Les activités de soutien** : ce qui intéresse ici est de savoir si l'activité ou l'intervention est limitée dans le temps, temporaire, passagère.

En ce qui concerne le second critère, il faut d'abord associer l'activité à une cible ODD ou à une aspiration de l'agenda 2063. Ensuite, il faut vérifier si cette activité contribue directement ou non au renseignement de l'indicateur de la cible associée à l'activité.

Le troisième critère relatif à la localisation permet d'évaluer la portée de l'activité sur le territoire national. Cette évaluation sera faite en termes de communes, zones sanitaires, pôles de développement agricole, postes diplomatiques bénéficiaires de l'intervention.

Une fois que la sensibilité ODD est connue après la prise en compte du troisième critère, une appréciation est faite selon chaque intervalle de sensibilité ODD.

Une action étant un ensemble d'activités visant le même objectif, la moyenne des sensibilités des activités constituant une action correspond à la sensibilité de l'action. L'évaluation de la sensibilité d'un projet d'investissement suit la même approche étant donné que ce dernier est un ensemble cohérent d'activités d'investissement, planifiées et maîtrisées, ayant des dates de début et de fin, porté par un programme budgétaire dans le but de produire des biens et services et de réaliser des infrastructures socio-économiques (MGIP, 2019). La détermination du degré de sensibilité d'un projet ou d'un programme d'investissement et même du plan de travail annuel (PTA) suit la même approche que pour une action.

CONCLUSION

Le présent manuel d'intégration des agendas 2063 et 2030, destiné à l'usage des planificateurs de développement et autres praticiens animant les Chaines PPBS des ministères sectoriels et des Mairies, a permis de passer en revue les différentes étapes d'élaboration des stratégies sectorielles, plans de développement communal et autres documents programmatiques et de mettre l'accent sur les points clés où il faut interagir pour assurer la prise en compte desdits agendas. Fondée sur des faits d'expériences, la démarche proposée a été illustrée par des activités définies dans les différentes phases pour faciliter la compréhension des utilisateurs.

Ensuite, les outils de priorisation à l'instar de la méthode d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) développée par le PNUD et de la Grille de Priorisation des Cibles des ODD (GPC) développée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), ont été mis à contribution pour illustrer la démarche de mesure du degré d'alignement des cibles desdits agendas sur les documents programmatiques.

Enfin, le manuel ambitionne de rénover la démarche traditionnelle jusque-là observée au niveau des différents ministères et communes pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre des deux agendas et ainsi permettre d'optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources pour une meilleure mise en œuvre des interventions de développement ; la finalité étant de veiller à la bonne marche du pays vers le développement durable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CEA (2018) : Cadre Union Africaine – organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'agenda 2063 et du programme de développement durable à l'horizon 2030, 30 pages ;

CEA (2017) : Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux, Problèmes naissants des pays les moins avancés, 27 pages ;

RB (2017) : Objectif de Développement Durable, cibles prioritaires pour le Bénin, 22 pages.

Manuel des Gestion des Investissements Publics, DGPSIP, MPD (2019) ;

AGENDA 2063, Cadre stratégique pour une croissance inclusive et un développement durable : premier plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 ; Commission de l'Union Africaine (2015)

Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles ; DGPD, MPD, 2019

Guide d'élaboration du Plan de Développement Communal, MDGLAAT-BENIN (2008)

MDGLAAT, 2016 : Guide d'élaboration du Plan de Développement Communal, document final, mai 2016 ;

Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local, IMCD/ONU/PNUD-DDC, (2019)

Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux, CEA/ONU (2017)

Intégrer l'ODD-4-Education-2030 dans les politiques et la planification sectorielle, UNESCO, (2016)

Module d'Apprentissage 2 : Planification territoriale pour atteindre les ODD, PNUD-UCLG-GLOBAL TASKFORCE-DIPUTACIO BARCELONA-UN HABITAT (2019)

Rapport de priorisation des cibles prioritaires des ODD au Bénin, DGCS-ODD (2017)

Analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA), exercice 2018 des ministères aux cibles prioritaires des ODD, DGCS-ODD, MPD, 2018

Analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA), exercice 2019 des ministères aux cibles prioritaires des ODD, DGCS-ODD, MPD, 2019

Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis-Abeba, ONU, 2015 ;

OIF, : Guide d'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les plans locaux de développement. Organisation Internationale de la Francophonie.

CGE, 2013 : Guide pratique d'intégration des aspects liés aux changements climatiques dans la conception, l'élaboration développement communaux au Cameroun. Association CARRE GEO & ENVIRONNEMENT. Décembre 2013

CC-Dare, 2011 : Guide « simplifié » pour l'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Planification du développement local. Projet de renforcement des capacités d'Adaptation des communes de l'Alibori face aux changements climatiques. République du Bénin

ANNEXES

Annexe 1 : Procédure d'utilisation des outils de mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les cibles des agendas 2063 et 2030

I. La méthode d'analyse rapide intégrée (RIA)

Cette sous partie présente l'outil d'analyse rapide intégrée et son mode opératoire ainsi que les différentes étapes à suivre pour faire l'analyse.

1.1. Brève présentation de la démarche

L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment (RIA) est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes (BPPS) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).et aide au processus d'opérationnalisation et de contextualisation des ODD Il permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de politiques sectorielles et de stratégies nationales de développement sur les ODD. L'outil RIA consiste en une revue comparative des politiques et des stratégies nationales sous le prisme « cibles ODD ». La démarche méthodologique proposée ambitionne de réaliser une cartographie des objectifs, des politiques et des stratégies, de développement national ou sectoriel, en relation avec les ODD, leurs cibles et leurs indicateurs. Le procédé repose sur deux matrices appelées RIA 1 et RIA2.

1.2. Présentation des deux matrices RIA1 et RAI 2 :

Le RIA 1, émanation du RIA 2, est une matrice qui reprend en ligne les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale et en colonne les différentes cibles des ODD.

Chaque cellule C_{ij} de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine y afférent, telle qu'identifiée dans le RIA 2.

Le RIA 2 est une matrice d'investigation du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales et sectorielles publiques. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- (i) les domaines nationaux prioritaires tels que repris dans les principaux documents de planification ;
- (ii) la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;
- (iii) les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- (iv) les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- (v) les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

De façon globale, l'analyse RIA se déroule suivant cinq (5) principales étapes qui sont décrites ci-dessous.

Etape 1 : De l'identification des domaines prioritaires

La première étape consiste à identifier les domaines prioritaires de planification privilégiés dans les politiques nationales publiques pour structurer l'analyse. Un exercice d'harmonisation de ces domaines est nécessaire en vue de faciliter le consensus et la compréhension commune des parties prenantes

Etape 2 : De la constitution des groupes de travail

Cette étape est celle de la répartition des acteurs en quatre (04) groupes selon leur expertise, responsabilités et préférences comme suit : (i) Cadre social, traitant des questions de capital humain avec l'analyse des six (6) premiers ODD et de leurs cibles respectives ; (ii) Cadre économique, traitant des questions de la croissance forte et inclusive avec l'analyse des ODD 7, 8, 9, 10 et 11 y compris leurs cibles respectives ; (iii) Cadre environnemental, traitant des questions de l'environnement avec l'analyse des ODD 12, 13, 14 et 15 y compris leurs cibles respectives ; -(iv) Cadre institutionnel traitant des questions de paix et des institutions avec l'analyse de l'ODD 16 et des cibles y relatives. Les cibles de l'ODD 17 et les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre ne sont pas considérées dans l'analyse RIA étant donné le niveau de leur priorité immédiate.

Tableau 18 : Répartition des ODD par groupe thématique de travail

Piliers	ODD
Cadre social	ODD 1 (pas de pauvreté)
	ODD 2 (Faim « zéro »)
	ODD 3 (Bonne santé et bien-être)
	ODD 4 (Education de qualité)
	ODD 5 (Egalité entre les sexes)
	ODD 6 (Eau propre et assainissement)
Cadre économique	ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable)
	ODD 8 (Travail décent et croissance économique)
	ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures)
	ODD 10 (Inégalité réduites)
	ODD 11 (Villes et communautés durables)
Cadre environnemental	ODD 12 (Consommation et production responsables)
	ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

Piliers	ODD
	ODD 14 (Vie aquatique)
	ODD 15 (Vie terrestre)
Cadre institutionnel	ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)

Sources : DGCS-ODD/MPD, 2017

Etape 3 : Du renseignement de la matrice RIA 2

A ce niveau, les travaux sont focalisés, en premier lieu, sur la matrice RIA 2 qui contient le texte des cibles correspondant aux ODD. Chaque groupe identifie le secteur de planification (colonne 2) et enregistre dans la colonne 3 de la matrice RIA 2 les références directes trouvées dans les politiques nationales publiques correspondant à ce secteur, qui ont un lien ou correspondent le mieux à la cible ODD en question. Il est possible que des références correspondant à plusieurs secteurs de planification soient identifiées pour une seule cible. Il est suggéré de répertorier les références à la fin du document. Des indicateurs pour chaque cible contenue dans les stratégies politiques nationales publiques sont également enregistrés dans la colonne 4, et l'entité notamment les ministères sectoriels ou la Mairie assumant le leadership et la coordination des actions pour la mise en œuvre de la cible est précisée dans la colonne 5 du RIA 2.

Tableau 19: Présentation de la matrice RIA 2

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).				
	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.				
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.				

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017

Etape 4 : De la consolidation des résultats du RIA 2

Une fois la lecture du document de stratégie sectorielle ou programmatique faite à la lumière des cibles ODD et enregistrées dans le RIA 2 par chaque groupe, les résultats sont consolidés dans un seul fichier. Une révision de la version consolidée peut s'imposer pour identifier et exploiter les références croisées pertinentes : des références identifiées par un groupe pour une cible particulière qui seraient également pertinentes pour une autre cible.

Etape 5 : Du renseignement de la matrice RIA 1

Enfin, l'information du RIA 2 est transcrite dans le RIA 1. A cet effet, les domaines de planification identifiés à l'étape 1 sont consignés dans la colonne 1 du RIA 1 (« Domaine/ secteur stratégique »), et une marque est faite dans la colonne de chaque cible dont le secteur de planification est inventorié dans le RIA 2. La construction de la matrice RIA 1 permet ainsi d'observer les synergies intersectorielles ainsi que les cohérences sectorielles sur l'une ou l'autre des cibles ODD, de même que les niveaux de prise en compte de ces cibles dans les secteurs identifiés.

Tableau 20 : Présentation de la matrice RIA 1

		ODD non priorisé :					ODD non applicable :					Manque de synergie sectorielle :																														
		Partie I : Les personnes																																								
N°	Domaine/Secteur stratégique	ODD-1 : Pauvreté					ODD-2 : Faim					ODD-3 : Santé								ODD-4 : Education							ODD-5 : Genre						ODD-6 : Eau et									
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6			
1	Paix et stabilisation				X14																																					
2	Sécurité (Armée et Police)																											X13														
3	Gouvernance politique et démocratique																															X10										
4	Gouvernance administrative et locale																																									
5	Justice et droits humains				X12	X14																							X15	X17												
6	Gouvernance économique	X1	X7			X10																																				
7	Emploi	X4	X9																																							
8	Mines, hydrocarbure et énergie																																									
9	Agriculture, élevage, pêche, développement rural et dynamique communautaire	X3	X8				X12	X14	X15	X18	X19																												X17			
10	Infrastructures et transport																	X13																								
11	NTIC et communication																																									
12	Industrie, commerce et tourisme																																									
13	Education, formation professionnelle et technique, recherche scientifique																				X40	X42	X43		X47	X48	X50															
14	Cultures et arts, jeunesse et sport																								X45	X49																
15	Protection sociale et humanitaire	X5	X10	X11	X13	X11							X14													X46					X18											
16	Genre et groupe vulnérable	X1	X6		X11	X10		X16					X12	X13	X15	X16		X18	X19									X12	X14	X16	X19											
17	Santé, nutrition et VIH/Sida								X12			X11	X12	X15	X16		X18	X19											X12					X10		X14						
18	Eau, Habitat et urbanisme				X18																															X10	X14					
19	Environnement et développement durable					X19			X17	X19																									X13			X10	X18	X19		

Cible priorisée par plusieurs secteurs

Cible non priorisée

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017

II. La grille de priorisation des cibles (GPC)

Cette sous partie fait une brève présentation de la Grille de Priorisation des Cibles des ODD et met l'accent sur la démarche à suivre pour évaluer l'importance d'une cible par rapport à l'autre.

2.1. Etapes préalables

Plusieurs étapes préalables sont nécessaires pour une priorisation des cibles à l'aide de la grille GPC-ODD. Elles se résument ainsi qu'il suit : (i) prise de connaissance des ODD et de leurs cibles ; (ii) collecte des informations sur l'état d'avancement du secteur ou de la commune concernée relativement aux cibles ; (iii) renseignement de l'état d'avancement des documents de planification pertinentes au niveau du secteur ou de la commune ; (iv) identification des responsables de l'analyse ; (v) identification des membres de l'équipe d'analystes. Ces étapes préalables peuvent être faites en remplissant la page « Contexte » de l'outil GPC-ODD ci-après :

Tableau 21 : Etapes préalables et description du contexte de priorisation

Niveau où la priorisation est effectuée	
Niveau d'avancement dans la mise en œuvre des ODD	
Documents politiques et stratégiques existants ou en préparation qui peuvent faciliter l'identification des cibles et des ODD prioritaires	
Sources d'information pertinentes sur la situation du secteur ou de la commune relativement aux cibles	
Organisation responsable de la priorisation	
Noms et titres des analystes	
Personne responsable de l'analyse et du suivi	

Sources : OIF/IFDD, 2016

2.2. Réflexion sur les enjeux :

Cette opération consiste à préciser les menaces (ou risques) et les opportunités qui pourraient être associées à chacune des cibles. Les menaces et les opportunités peuvent être liées à des spécificités sectorielles ou locales, à des pressions externes, ou à des contextes sectoriels ou locaux temporaires ou permanents. Il s'agit d'inscrire ces éléments dans la colonne correspondante. Les opportunités sont les facteurs externes, des aspects nationaux, sectoriels ou locaux, qui sont susceptibles d'apporter un appui à l'atteinte de la cible. Les menaces sont les facteurs externes échappant à votre contrôle, qui peuvent avoir une incidence négative sur la cible et remettre en question la réalisation de ses objectifs.

Tableau 22 : Présentation des menaces et enjeux de chaque ODD en fonction des spécificités sectorielles

ODD	Thèmes des ODD	Synergies et possibilités d'améliorations sur d'autres thèmes des ODD	Antagonistes et risques de détérioration sur d'autres thèmes des ODD
1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes dans le monde		
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes		
	Éliminer la pauvreté partout dans le monde		
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable		
2	Éliminer la faim	Exemples de synergies potentielles : Permet une vie saine et un bien être (ODD3), réduit les inégalités au sein des pays (ODD10), assure la sécurité alimentaire et la nutrition (ODD2)	Exemples d'antagonismes potentiels : Augmentations potentielles des répercussions sur les écosystèmes terrestres, sur les forêts, sur la biodiversité (ODD15), contributions potentielles aux changements climatiques (ODD13).
	Assurer la sécurité alimentaire		
	Améliorer la nutrition		
	Promouvoir une agriculture durable		

Sources : OIF/IFDD, 2016

2.3. Priorisation des cibles

La priorisation passe par l'attribution de poids en fonction d'une part de l'importance de la cible pour le secteur et d'autre part du niveau de performance actuel de la cible pour le secteur. Elle passe par les étapes ci-après : (i) une évaluation de l'importance de chaque cible, pour les 17 ODD, dans le cadre spécifique du secteur ou de la commune ; (ii) l'évaluation et la documentation de l'état d'avancement dans l'atteinte de chaque cible dans le secteur ou la commune ; (iii) l'évaluation du niveau de compétences du secteur ou de la commune pour chaque cible ; (iv) la recherche des actions ou des stratégies pour inscrire les cibles prioritaires dans la planification locale. Cette analyse doit être faite pour l'ensemble des cibles applicables à l'échelle du secteur ou de la commune des dix-sept (17) ODD.

Etape1 : Evaluation de l'importance des cibles •

Cette étape consiste à pondérer chaque cible en fonction de son importance au niveau sectoriel ou local. Chaque secteur a ses particularités et ses enjeux spécifiques en matière de développement durable. La pondération permet d'identifier les cibles sur lesquelles l'attention doit porter en priorité. En fonction des enjeux sectoriels ou locaux spécifiques, déterminer l'importance que vous accordez à cette cible. Les valeurs numériques de 0 à 3 sont utilisées pour déterminer l'importance de chaque cible de la façon suivante :

- 0 - Cible non applicable ou non pertinente pour le pays ou la région ;
- 1 - Cible dont l'atteinte est souhaitable pour le pays ou la région ;
- 2 - Cible dont l'atteinte est importante pour le pays ou la région ;
- 3 - Cible dont l'atteinte est indispensable pour le pays ou la région.

Etape 2 : Evaluation de la performance actuelle du secteur ou de la commune :

Les valeurs numériques de 1 à 5 sont utilisées pour déterminer le niveau de performance actuel ainsi qu'il suit :

- 1 - La situation relative à cette cible est jugée critique ;
- 2 - La situation relative à cette cible est jugée problématique ;
- 3 - La situation relative à cette cible est jugée perfectible ;
- 4 - La situation relative à cette cible est jugée satisfaisante ;
- 5 - La situation relative à cette cible est jugée excellente.

Tableau 23 : Présentation des performances par secteur ou communes en fonction de chaque cible

1	Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Importance de la cible	Performance actuelle	Documentation de la performance	Stratégie d'action pour l'atteinte de cette cible	Priorité de la cible
Grille de priorisation des cibles : Comment le pays se positionne relativement aux cibles suivantes ?						
1.1	D'ici 2030 éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier					
1.2	D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays					
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient					
1.4	D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance					

Sources : OIF/IFDD, 2016

Tableau 24 : Présentation de la table de priorisation des cibles

Importance de la cible					
	Performance actuelle				

Première priorité	Pérenniser
Seconde priorité	Non prioritaire
Priorité long terme	Non pertinent

Sources : OIF/IFDD, 2016

Etape 3 : Interprétation des résultats

Tableau 25 : Procédé de remplissage du tableau n°1 de l'interprétation des résultats

ODD	Nombre de cibles prioritaires			
	Première priorité	Seconde priorités	Cibles prioritaires totales	% des cibles prioritaires
ODD i (i=1...17)	a	b	a+b	(a+b)/(nombre total de cibles de l'ODDi)
.....				
Total	Total colonne en	Total colonne en	Total colonne en	

Sources : OIF/IFDD, 2016

Tableau 26: Exemple illustratif

ODD	Nombre de cibles prioritaires			
	Première priorité	Seconde priorité	Cibles prioritaires totales	% des cibles prioritaires
ODD1	3	4	7	100%
ODD2	4	1	5	63%
ODD3	3	2	5	38%
ODD4	3	4	7	70%
DD5	2	3	5	56%
ODD6	3	5	8	100%
ODD7	4	1	5	10%
ODD8	4	1	5	100%
ODD9	3	4	7	88%
ODD10	4	4	8	100%
ODD11	3	2	5	50%
ODD12	3	4	7	64%
ODD13	4	2	6	55%
ODD14	3	4	7	64%
ODD15	3	2	9	82%
ODD16	8	4	12	100%
ODD17	5	6	11	56%
Total	66	53	119	

Sources : OIF/IFDD, 2016

Tableau 27: Règle de décision

Importance moyenne de l'ODD	Réponse moyenne (pondérée) à chaque ODD	Priorité de l'ODD
Importance élevée	Réponse faible	Action urgente
Importance élevée	Réponse moyenne	Action prioritaire
Importance moyenne	Réponse faible	Action prioritaire
Importance élevée	Réponse acceptable	Action prioritaire
Importance élevée	Réponse forte	Action pertinente
Importance moyenne	Réponse insuffisante	Action urgente
Importance élevée	Réponse insuffisante	Action urgente
Importance moyenne	Réponse acceptable	Action pertinente

Sources : OIF/IFDD, 2016

III. Mesure de la sensibilité ex-ante des Plan de Travail Annuel des Ministères aux ODD (MesODD)

La Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a conçu l'application de Mesure de la Sensibilité ODD "MeSODD" des Plans de Travail Annuels (PTA) aux cibles prioritaires des ODD. Cette application vise à mesurer en termes de pourcentage, le degré de sensibilité des activités ou de prise en compte des ODD dans les PTA des ministères. Autrement dit, cette démarche permet d'évaluer dans quelle mesure des politiques, stratégies, programmes ou projets élaborés par un ministère contribuent-ils à l'atteinte des cibles des ODD. Au regard des liens de similitude entre les agendas 2063 et 2030, cette application mesure également le degré de prise en compte de l'agenda 2063 dans les documents programmatiques.

Ainsi, la mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les agendas 2063 et 2030 s'effectuera à travers l'outil "MeSODD" dont la méthodologie d'analyse des activités s'articule autour de trois critères :

- **Niveau 1** : Ce critère est relatif à la nature de l'activité programmée (Habilitante/Capacitante, Production/Offre de consommation, Soutien) ;
- **Niveau 2** : il est relatif à la contribution de l'activité au renseignement de l'indicateur de la cible ODD associée ;
- **Niveau 3** : Ce troisième critère permet d'apprécier le niveau d'inclusion géographique de l'activité (dispersion).

3.1. Niveau 1 : Nature de l'activité

Il s'agit d'identifier la nature de l'activité à mettre en œuvre. On peut distinguer quatre types d'activités :

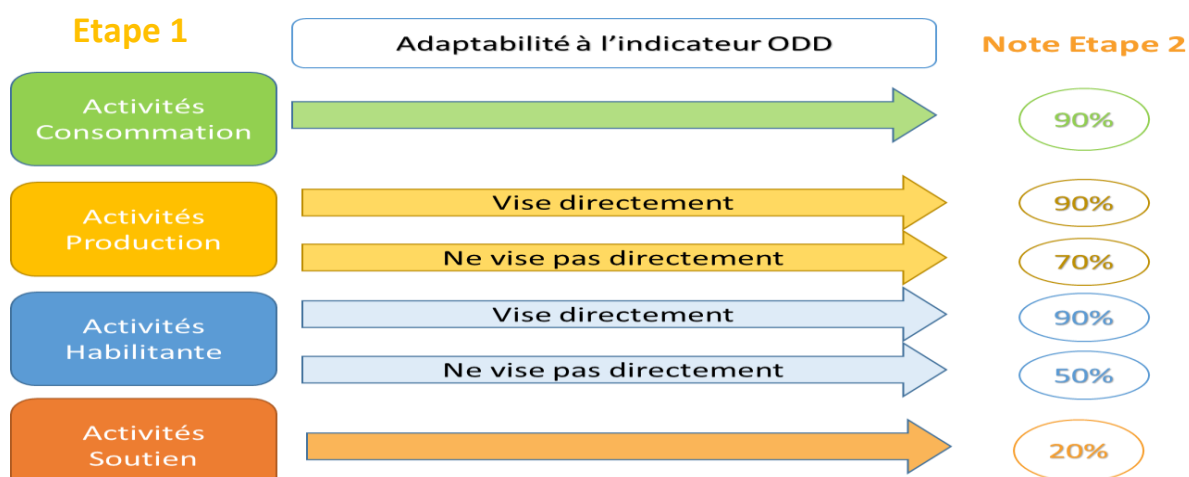
- **Les activités habilitantes ou capacitantes** : Ce sont des activités qui rendent capable d'accomplir un acte, les activités d'information, de formation, d'éducation, de sensibilisation, d'études, de surveillance, etc... *Exemple : Lois, Stratégies, Sensibilisation, Formation, Enquête, Etc.* **Elles sont pondérées à 50%.**
- **Les activités de production ou d'offre** : Ces types d'activités permettent de rendre disponibles les produits ou services nécessaires à la satisfaction d'un besoin en lien avec la ou les cibles prioritaires concernées. *Exemple : production d'électricité, extension du réseau d'électricité, électrification, Forage, construction d'écoles, d'hôpitaux, ... Etc.* **Elles sont pondérées à 70%.**
- **Les activités de consommation ou d'accès** : Ce sont celles qui assurent la jouissance effective du bien/service produit. Elles concernent la satisfaction d'une demande, ou des services/biens pour lesquels toutes les barrières (géographiques et financières) sont convenablement adressées. **Elles sont pondérées à 90%.**
- **Les activités de soutien** : ce qui intéresse ici est de savoir si l'activité ou l'intervention est limitée dans le temps, temporaire, passagère. **Elles sont pondérées à 20%.**

3.2. Niveau 2 : Adaptabilité à l'indicateur ODD

Avant d'appliquer ce deuxième critère, il faut d'abord associer l'activité à une cible ODD ou à une aspiration de l'agenda 2063. Ensuite, il faut vérifier si cette activité contribue directement ou non au renseignement de l'indicateur de la cible associée à l'activité.

La prise en compte des deux premiers critères produit les résultats schématisés ci-après :

Figure 6: Appréciation de l'adaptabilité de l'indicateur



Sources : DGCS-ODD/MPD, 2020

3.3. Niveau 3 : Localisation géographique

Le troisième critère relatif à la localisation permet d'évaluer la portée de l'activité sur le territoire national. Cette évaluation sera faite en termes de communes, zones sanitaires, pôles de développement agricole, postes diplomatiques bénéficiaires de l'intervention.

Soit par exemple N le nombre de communes bénéficiaires et T le taux de couverture des communes par l'activité, $T = (N/77) * 100$. Par la suite, on calcule une pénalité P comprise entre 0 et 10 obtenue à partir de la formule : $P = (100 - T)/10$.

Ce critère ajouté au résultat des deux précédentes étapes, permet d'obtenir le degré de sensibilité de l'activité. En supposant que S2 soit la note obtenue après la deuxième étape (critère "adaptabilité de l'indicateur ODD associé"), on obtient la dernière note S3 égale à (S2-P).

Tableau 28: Récapitulatif de l'analyse de la sensibilité

Types d'activités	Note étape 1	Adaptabilité à l'indicateur ODD	Note étape 2	Localisation (T)	Pénalité (P)	S ₃	Sensibilité
Activité d'Accès/Consommation	90%	visé directement	90%	$T = (\text{Nombre de communes impactées} / \text{Nombre total de communes}) * 100$ $0 \leq T \leq 100$ T en %	$P = (100 - T)/10$ $0 \leq P \leq 10$ P en %	90% - P	80% à 90%
		ne visé pas directement	90%				
Activité de Production/Offre	70%	visé directement	90%			90% - P	80% à 90%
		ne visé pas directement	70%			70% - P	60% à 70%
Activité Habilitante/Capacitante	50%	visé directement	90%			90% - P	80% à 90%
		ne visé pas directement	50%			50% - P	40% à 50%
Activité de Soutien	20%		20%				20%

Sources : DGCS-ODD/MPD, 2020

3.4. Appréciation de la sensibilité

Une fois que la sensibilité ODD est connue après la prise en compte du troisième critère, une appréciation est faite selon chaque intervalle de sensibilité ODD.

Tableau 29: Récapitulatif de l'appréciation de la sensibilité

Sensibilité (S)	Appréciations	Interprétation
$S \geq 80\%$	TRES BIEN	TRES SENSIBLE
$60\% \leq S < 80\%$	BIEN	SENSIBLE
$40\% \leq S < 60\%$	ASSEZ BIEN	MOYENNEMENT SENSIBLE
$S < 40\%$	INSUFFISANT	PAS SENSIBLE

Sources : DGCS-ODD/MPD, 2020

La méthodologie ci-dessus décrite s'applique aux activités. Une action étant un ensemble d'activités visant le même objectif, la moyenne des sensibilités des activités constituant une action correspond à la sensibilité de l'action. L'appréciation de la sensibilité reste la même.

Pour un projet ou un programme d'investissement

Un projet d'investissement public est un ensemble cohérent d'activités d'investissement, planifiées et maîtrisées, ayant des dates de début et de fin, porté par un programme budgétaire dans le but de produire des biens et services et de réaliser des infrastructures socio-économiques (MGIP, 2019).

De même, selon le MGIP (2019), un programme d'investissement public, est un ensemble de projets qui seront élaborés par les ministères, les gouvernements, les entreprises publiques et d'autres institutions du secteur public, sur une période donnée généralement de trois ans, afin de poursuivre et d'atteindre les objectifs énoncés dans les documents nationaux de planification.

La détermination du degré de sensibilité d'un projet ou d'un programme d'investissement suit la même approche que pour une action.

ANNEXE2 : Liste des tableaux

Tableau 30: Lien entre l'Agenda 2063, Agenda 2030 et les cibles priorisées au Bénin

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
ASPIRATION 1: Une Afrique prospère portée par la croissance inclusive et le développement durable				
1.1- Niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous	Revenus et emplois décents. Pauvreté, inégalité et faim Sécurité sociale et protection, y compris pour les personnes handicapées ; des habitats modernes et décents et des services de base de qualité	1	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	1.2; 1.3; 1.4
		2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire,	2.1,2.2,2.3
		2	Améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1;2.2,2.3
		8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.2,8.3.8.5.8.9
		11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.1,11.3,11.5
1.2. Citoyens bien formés et une révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	• Éducation et Révolution des compétences basées sur l'instruction et la science, la technologie et l'innovation	4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1; 4.4, 4.5

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
1.3 Des citoyens en bonne santé et bien alimentés	Santé et nutrition	3	Promouvoir le bien-être de tous à tout âge et promouvoir le bien être de tous,	3.1,3.2,3.3,3.4,3.7
1.4 Économies transformées et emplois	Croissance économique inclusive et durable STI dynamisées par la fabrication / inclusive et durable l'industrialisation et la valeur ajoutée Diversification économique et résilience Hôtellerie/ tourisme	☒	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.2,8.3,8.5.8.9
		☒	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1,9.2,,9.5
1.5 Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues,	Production et productivité agricole	☒	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1, 2.2, 2.3
1.6 Economie bleu/maritime pour une croissance économique accrue	Ressources/énergie marines Opérations portuaires et transport maritime	14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.2 ; 14.5
1.7 Économies et communautés résilientes au climat et	Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles. Sécurité de l'eau.	7	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement durable des ressources en eau, Prendre d'urgence des mesures pour	8.2. 11.1 .13.1 .15.2 6.1,6.2, 6.4,6.5

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
écologiquement durables	Résilience au changement climatique et catastrophes naturelles, et préparation Énergie renouvelable.		lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
		13		
ASPIRATION 2: Un continent intégré, Politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la renaissance de l'Afrique,				
2.8 Une Afrique unie (Fédération ou Confédération)	cadre et institution pour une Afrique unie (intégration économique et politique)			
2.9 Principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction	Institutions financières et monétaires			8.2,8.3,8.5.,8.9
2.10 L'Afrique est sillonnée par	Connectivité des réseaux de communications et de l'infrastructure	☒	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui	9.1,9.2,9.5

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
une excellente infrastructure			profite à tous et encourager l'innovation	
Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit				
3.11 Les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés	Les valeurs et pratiques démocratiques deviennent Droits de l'homme, justice et État de droit	16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous,	16.2,16.3,16.5,16.6,16.9
3.12 Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux	Institutions et Leadership Développement participatif et Gouvernance locale	16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	16.2,16.3,16.5,16.6,16.9
Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité				
4.13 La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Maintien et restauration de la paix et de la sécurité	☒	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions	16.2,16.3,16.5,16.6,16.9

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
			efficaces, responsables et ouvertes à tous.	
4.14 Une Afrique stable et en paix	Pour les instruments de l'Union africaine sur la paix et la sécurité Défense, sécurité et paix	XX		
4.15 Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle	Piliers de l'APSA			
Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs				
5.16 La Renaissance culturelle africaine est primordiale	Valeurs et idéaux du Panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine · Patrimoine culturel, activités et entreprises créatives			
Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples , puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien - être de ses enfants				
6.17 Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	Autonomisation des femmes Violence & discrimination à l'égard des femmes et des filles	5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.1,5.516
6.18 Jeunes et enfants	Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant	4	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, des	4.1,4.4,4.5

Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines de l'agenda 2063	Rang	Objectifs de l'agenda 2030	CIBLES PRIORISEES AU BENIN
impliqués et autonomisés			possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
		5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.1,5.5
Aspiration 7: Une Afrique , en tant qu'acteur et partenaire fort , uni, résiliant et influent dans le monde				
7.19 Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la coexistence pacifique	Place de l'Afrique dans les affaires mondiales Partenariat	17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	16.2,16.3,16.5,16.6,16.9
7.20 L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	Marché des capitaux, Système fiscal et recettes du secteur public, Aide au développement	10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	8.2,8.3,8.5,8.9
		17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	16.2,16.3,16.5,16.6,16.9

Source : DGCS-ODD/MPD, 2018

Tableau 31: Grille d'analyse croisée des priorités dans le processus

Priorités issues des diagnostics communautaires	ODD/Objectifs agenda 2063	Cibles prioritaires concernées	Objectifs stratégiques du PND	Objectifs stratégiques du PC2D	Remarques sur les convergences ou les divergences	Reformulation éventuelle de la priorité	Mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
Priorité 1*							
Priorité 2							
Priorité 3							
Priorité 4							
Priorité n...							
ODD/agenda 2063 et cibles prioritaires non évoqués dans les priorités des communautés							

Source : DGCS-ODD, 2020

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	ii
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1.1. Contexte, objectif et intérêt du manuel.....	2
1.2. Enjeux et opportunité de l'intégration des deux agendas dans les documents programmatiques.....	4
1.3. Champ couvert et public cible.....	4
II. APERCU GENERAL DES DEUX AGENDAS.....	6
2.1. Présentation du cadre de l'Union africaine et des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	6
2.1.1. Genèse et objectifs du cadre de la coopération.....	6
2.1.2. Domaines thématiques essentielles du cadre de développement	7
2.2. Corrélation entre les agendas 2063 et 2030	8
2.2.1. Comparaison des deux programmes	8
2.2.2. Convergences des objectifs et des cibles.....	9
III. PROCESSUS D'INTÉGRATION DES AGENDAS 2063 ET 2030 DANS LES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES.....	11
3.1. Principes des Agendas 2063 et 2030 renforçant le processus de planification.....	11
3.2. Au niveau sectoriel.....	12
3.2.1. PHASE 0 : Préalables	13
3.2.2. PHASE I : Préparation.....	13
3.2.3. PHASE II : Diagnostic :	15
3.2.4. PHASE III : Formulation du Cadre stratégique	16
3.2.5. PHASE IV: PROGRAMMATION.....	18
3.2.6. PHASE V : Définition du mécanisme de financement et de mobilisation de ressources	22
3.2.7. PHASE VI : Définition du mécanisme de mise en œuvre	24
3.2.8. PHASE VII : Définition du Dispositif de Suivi-Evaluation	25
3.3. Au niveau local	27
3.3.1. PHASE I : Préparation du processus d'élaboration du PDC	27

3.3.2.	PHASE II : Diagnostic	29
3.3.3.	PHASE III : Définition des orientations stratégiques.....	32
3.3.4.	PHASE IV : Programmation.....	33
3.3.5.	PHASE V : Validation, approbation et popularisation	35
3.3.6.	PHASE VI : Mise en œuvre.....	36
3.3.7.	PHASE VII : Suivi	37
3.3.8.	PHASE VIII : Evaluation	38
IV.	MESURE DU DEGRE D'ALIGNEMENT DES DOCUMENTS PROGRAMMATIQUES SUR LES ODD ET AGENDA 2063	39
4.1.	La méthode d'analyse rapide intégrée (RIA).....	39
4.2.	La grille de priorisation des cibles (GPC)	40
4.3.	Mesure de la sensibilité ex-ante des Plan de Travail Annuel des Ministères aux ODD (MesODD)	41
	CONCLUSION.....	43
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	a
	ANNEXES	c
	Annexe 1 : Procédure d'utilisation des outils de mesure du degré d'alignement des documents programmatiques sur les cibles des agendas 2063 et 2030.....	c
	ANNEXE2 : Liste des tableaux.....	s



Avec l'appui de la Coopération allemande au développement

Le présent document a été réalisé grâce à l'appui technique et financier du Projet Appui Conseil Macro-Economique pour la Réduction de la Pauvreté dans le contexte de l'Agenda 2030 (ACMERP 2030) dans le cadre de la Coopération entre la République du Bénin et la République Fédérale d'Allemagne.

Bureau de la GIZ à Cotonou 08 BP 1132 Tri Postal - Cotonou – République du Bénin

T + 229 21 30 81 28 – F + 229 21 31 13 35

E gizbenin@giz.de - I www.giz.de